



Fiche de Déclaration d'Intervenant
VS de Bordeaux

LIVRAISON DE MATERIAUX

Le prestataire ~~ou le locatier~~ (rayer la mention inutile) intervient en respectant le PPSPS

ENTREPRISE MANDATAIRE

Nom du responsable : Margaux Rolland
Adresse : 22 Rue Marcel Issartier

Tél. Portable : 06.66.59.62.15
Ville : 33700 MERIGNAC

Je déclare avoir informé l'entreprise **GARANDEAU** intervenant pour réaliser des travaux ponctuels et de courte durée ayant pour objet : **LIVRAISON DE MATERIAUX**

Et devant se dérouler du 16/09/2026 au 05/06/2026

- des mesures générales de préventions
- de l'évolution du chantier,
- des conditions d'accès.

SIGNATURE :



ETF
Conducteur de Travaux

Date : 09/03/2026

~~LOCATIER OU PRESTATAIRE :~~

Nom du responsable :

Tél. :

Je déclare avoir été informé par l'entreprise ETF :

- des mesures générales de préventions
- de l'évolution du chantier.
- des conditions d'accès

Et m'engage à respecter ces consignes et à les faire respecter par mon personnel.

SIGNATURE :

Date :

1-12/26

GARANDEAU FRERES

SAS au Capital de 1 313 940 €
Siège Social : 2 route des Etangs - Cherves-Richemont
16370 VAL DE COGNAC
Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A
Tél : 05 45 83 24 11

Décret 2008-244 du 7 mars 2008 - Code du travail articles R.4515-1 et suivants

INFORMATIONS :

- ☒ Chantier : **VS BDX** ☒ Contact sur place : Sébastien LESAGE – 06 16 34 52 67
☒ Lieu / adresse de livraison : 1 Rue Brascassat, 33800 Bordeaux
☒ Date et heure de livraison : Du Lundi au Vendredi entre 8h et 14h
VOIR INFORMATION SUR VOTRE BON DE COMMANDE

**NATURE DE
L'OPERATION :**

- ☐ Chargement ☐ Transfert d'engin ☐ Autres :
☒ Déchargement ☐ Répétitif

ENTREPRISE « DONNEUR D'ORDRE »

Raison Sociale : ETF AGENCE ATLANTIQUE
 Secteur de Bordeaux
Adresse :
 22 rue Marcel Issartier 33700 MERIGNAC
Nom contact : Margaux ROLLAND
Tél contact : 06 66 59 62 15
Mail : margaux.rolland@etf.fr

TRANSPORTEUR - PRESTA

Raison Sociale : GARAN DEAU PERES
Adresse : CS 600 22
 Route de l'Elong
 16270 Cheevas Richemont
Nom contact :
Tél contact : 05 45 83 2445
Mail : transport@groupegaranau.com

CONDITIONNEMENT ET NATURE DE LA MARCHANDISE

- | | | | | | |
|---|---|---|--|---|---|
|  |  |  |  |  |  |
| ☐ Caisse-Palette | ☐ Bungalow / conteneur | ☐ Paniers-Racks | ☐ Matériaux-Traverses | ☐ Rails | ☐ ELAN / PEMP |
|  |  |  |  |  |  |
| ☐ WC Chantier | ☐ Compacteur | ☐ PEM / LEM | ☐ LMC | ☐ Poutres | ☐ Equipement Pelle |
|  |  |  |  |  | |
| ☐ Pelle à pneu | ☐ Chargeur | ☐ Pelle à Chenilles | ☐ Mini-pelle | ☒ Autres : BALLAST + SABLE | |

TYPE DE TRANSPORT

- | | | | | | |
|---|---|---|--|---|---|
|  |  |  |  |  |  |
| ☐ Camion plateau | ☐ Porte Char | ☐ Camionnette plateau | ☐ Citerne | ☐ Camion 8X4 | ☒ Camion articulé |
| ☐ Bras grue + remorque | | ☐ Basculant | | ☐ Benne seule | ☐ Bâché |
| ☐ Extensible | | ☐ Avec bras grue | | ☐ Avec Bras grue | ☒ Avec benne |
|  |  |  | | | |
| ☐ Camion grue | ☐ Fourgon | ☐ Voiture | | ☐ Autre : | |

MANUTENTION
CHARGEMENT :

- ☒ Par l'entreprise « donneur d'ordre »
☒ Par l'entreprise « de transport »
☐ Moyens de Chargement :
VOIR BON DE COMMANDE

DÉCHARGEMENT :

- ☒ Par l'entreprise « donneur d'ordre »
☒ Par l'entreprise « de transport »
☐ Moyens de Chargement :
VOIR BON DE COMMANDE

PLAN DU SITE (IDENTIFICATION ACCÈS + ZONE A RISQUE)

Poste 7: 1 Rue Brascassat, 33800 Bordeaux

Contact sur place : Sébastien LESAGE – 06 16 34 52 67



PIC Général - VSMAJ 2026



Base arrière (Voir Pic Base arrière): 

VL Accès par rue Brascassat : 

Zone de travaux (Voir Pic zone de travaux): 

PL Accès par rue Paul Peyrat : 

Zone de stockage SNCF : 

Cheminement : 

Poste 7: 



PIC Base arrière - VSMAJ 2026



Zone de stockage des rails neufs : 

Zone d'accès aux voies : 

Zone de stockage et de démontage des panneaux : 

Zone de livraison de ballast : 

Zone de stockage des vieux rails et des vieilles traverses : 

Base vie : 

Benne à ferraille : 

Zone stockage terre de dégarnissage : 

Cheminement PL : 

Zone de stockage des traverses neuves : 

Cheminement piéton: 

Obligation de prévenir de sa présence sur site

Se tenir hors des emprises ferroviaires

En cas de problème contacter le 06 66 59 62 15 (Astreinte)

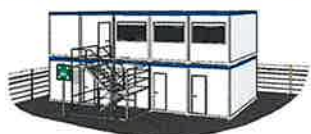
Toute personne entrant sur un chantier ETF en vue d'effectuer une opération de chargement et/ou déchargement doit avoir pris **connaissance des consignes de sécurité et signé au préalable le présent « Protocole de Sécurité chargement / déchargement »**. En complément des consignes écrites dans le présent document, les règles de sécurité spécifiques au site seront communiquées lors de l'arrivée du chauffeur.

Risques ferroviaires : le chargement et déchargement doit s'accomplir en dehors de toute zone à risque ferroviaire et électrique, et en accord avec la réglementation en vigueur.

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



A son arrivée, se présenter auprès du personnel ETF et prendre connaissance des particularités du site



Prise en charge du véhicule par le responsable livraison / homme trafic sur site



Respecter le Code de la route et de la signalisation au sein du chantier



Respect des gabarits hauteur et/ou largeur maximales



Respecter la limite de vitesse autorisée



Priorité aux véhicules sortants ou en manœuvre



Arrêter le moteur si celui-ci n'est pas utile



Accès au site et conduite d'engin interdit sous l'emprise de psychoactifs



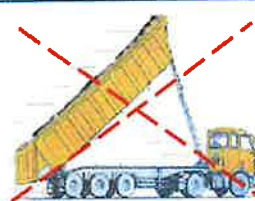
Stationner le véhicule à l'emplacement prévu et serrer le frein à main



Interdire toute présence dans la zone de manœuvre ou d'évolution d'un véhicule



Respecter les 3 points d'appui pour monter et descendre d'un engin ou camion



Interdiction de circuler avec la benne levée



J'ai mes habilitations et autorisations pour conduire un engin / camion



il est interdit d'utiliser le matériel ou engins du site



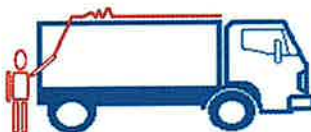
Il est interdit de circuler sous une charge.

Les accessoires de levage doivent être en bon état, adaptés à la charge et vérifiés périodiquement.

CONSIGNES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT



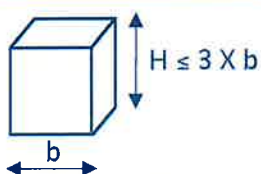
Valider le chargement par le responsable de la zone



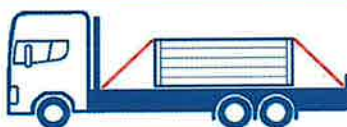
Bâcher et débâcher homme au sol



S'assurer de la bonne répartition de la charge et respecter le PMA.



Respecter les règles de chargement du colis



L'arrimage est obligatoire et doit être adapté à la charge transportée

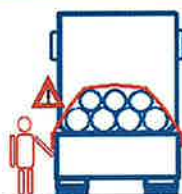


Vérifier la mise en place correcte du plateau

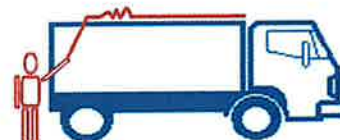
CONSIGNES OPÉRATIONS DE DECHARGEMENT



Décharger en présence du responsable de zone



Avec les matériaux circulaires, desserrez l'arrimage lentement



Bâcher et débâcher homme au sol

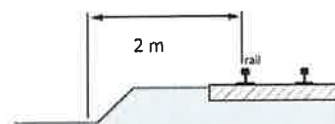


Il est **strictement interdit** de se déplacer seul dans les emprises ferroviaires



Il est interdit de s'approcher à moins de 3,00 m de la caténaire

Zone Dangereuse



La proximité avec le rail est une zone à risque mortel. Il est interdit de s'y trouver.

DEVERSEMENT ACCIDENTEL



Supprimer l'origine de la pollution (éteindre l'engin, obturer le trou, relever le bidon...)
Prévenir le responsable de zone si un déversement accidentel est détecté

LES CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

1. Appeler les pompiers



**OU NUMÉRO
SPÉCIFIQUE DU SITE**

2. Un plan d'évacuation ainsi qu'une procédure d'appel en cas d'incendie sont affichés dans tous les locaux.
3. Prévenir l'encadrement du chantier.
4. Si vous pouvez, utilisez l'extincteur approprié pour combattre le feu



LES CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT

1. Protéger la zone pour éviter un autre accident, couvrir la victime
2. Alerter le Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



3. Appeler les secours d'urgence



**OU NUMÉRO
SPÉCIFIQUE DU SITE**

4. Secourir

NUMERO D'APPEL D'URGENCE UNIQUE EUROPÉEN : **112**

ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

ANALYSE DES RISQUES	MESURES DE PRÉVENTION
Chargement/déchargement de traverses ou de marchandises en palettes, Racks, conteneur... : ⌚ Risque de choc corporel suite à chute du chargement ou de mauvaise manœuvre de l'engin de chargement ; ⌚ Risque de projections de matières et/ou de présence de poussières. ⌚ Risque chimique	➔ Chargement et déchargement en zone sécurisée (risque ferroviaire, risque électrique, stabilité du terrain...) ➔ Rester en cabine, attendre le signal pour dégager la zone ; Sinon, rester éloigné de la zone de chargement ➔ Calage et arrimage de la charge ➔ Port du casque et de lunettes de protections obligatoire ainsi que des gants et tout EPI indiqué sur l'étiquette de marchandises dangereuses
Chargement/Déchargement d'un engin : ⌚ Risque d'écrasement suite à basculement de l'engin.	➔ Port de la ceinture de sécurité obligatoire ➔ A faire sur un emplacement stable ; ➔ Opérateur en possession de son autorisation de conduite + CACES adapté) ➔ Arrimage de l'engin en 4 points en respectant les plans d'arrimage
Déchargement de matériaux granulaires : ⌚ Risque d'ensevelissement suite à ouverture soudaine des portes arrière ⌚ Risque de basculement du camion suite à terrain instable ou grand vent ⌚ Risque d'électrification suite à amorçage avec ligne électrique aérienne ⌚ Heurt	➔ Interdiction de circuler avec une benne levée ➔ Ne pas rester derrière la benne levée ➔ Ne pas rester derrière la benne lors du déversement ➔ Vérifier la stabilité du sol avant déchargement ➔ Ne pas décharger par vent de travers ➔ Ne pas décharger sous une ligne électrique ➔ Vérifier la présence et signalisation de ligne aérienne ➔ Piéton : personne dans la zone de déchargement, porter un gilet Haute Visibilité
Déchargement de matériels spécifiques (Elan, Portiques...) : ⌚ Risque d'écrasement par basculement ⌚ Heurt	➔ Déchargement sur un emplacement stable ➔ Calage et arrimage selon plan d'arrimage ➔ Piéton : personne dans la zone de déchargement, porter un gilet Haute Visibilité
Déchargement de palettes : ⌚ Risque d'écrasement ou choc corporel suite à basculement d'un élément ou de la pile complète.	➔ Déchargement sur un emplacement stable ➔ Palettes plastifiées et arrimées lors du transport ➔ Personne dans la zone de déchargement balisée ➔ Décharger les palettes à l'aide d'une pince adaptée

ENTREPRISE « DONNEUR D'ORDRE »

Nom : ROLLAND Margaux
Fonction : CDTX
Date : 09/03/2026
Signature :



ENTREPRISE « TRANSPORT »

Nom : *Georges Rictre*
Fonction : *Rapport de transport*
Date : *11/03/25*
Signature : *[Signature]*

GARANDEAU FRÈRES
SAS au Capital de 1 313 940 €
Siège Social : 2 route des Etangs - Cherves-Richemont
16370 VAL DE COGNAC
Siret 775 563 273 00017 - APE 4673A
Tél : 05 45 83 24 11

VOUS ALLEZ ETRE AMENE A PENETRER DANS DES EMPRISES FERROVIAIRES

Voici les règles de prévention, santé, sécurité et environnement à appliquer.

A) Règles générales

Pour toute prestation (de service ou de sous-traitance), l'Entreprise s'engage à respecter, à minima, toutes les consignes et règles intérieures de sécurité et, plus généralement aux règles suivantes qui lui seront communiquées préalablement à toute intervention :

- L'usage ou la détention d'alcool et de drogues est proscrite,
- La prise et l'émission d'appel téléphonique est interdite dans la zone dangereuse et lors d'activité mettant en danger l'Entreprise ou le personnel du Client,
- Le port de vêtements de travail multirisques en environnement ATEX,
- Le port de vêtements de travail de classe 03 (Haute Visibilité) sur les chantiers et sites concernés,

Et d'une manière générale, toutes les modalités d'intervention nécessaires et applicables sur les chantiers et sites concernés,

Pour votre information, vous trouverez à la fin de ce document :

- Les règles d'or Prévention, Santé, Sécurité,
- La liste des risques identifiés sur les sites ETF.

Tout nouveau risque non identifié au titre du présent Contrat, le sera dans le Plan de Prévention (PP) ou le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) du chantier / site concerné par la prestation.

L'Entreprise se conformera strictement aux règles d'hygiène et de sécurité applicables sur le chantier/ site concerné afin de prévenir tout accident dans le cadre des prestations de ses intervenants sur les chantiers / sites du Client.

A cet effet, l'Entreprise s'engage à transmettre à ses intervenants amenés à réaliser les prestations, toutes les consignes et règles de sécurité susvisées et à s'assurer qu'ils les ont comprises et qu'ils s'engagent à les respecter. L'Entreprise se porte garante à l'égard du Client du respect de ses règles par ses intervenants sur les chantiers / sites du Client. Il en est de même pour toutes les évolutions de ces règles qui lui seront communiquées par le Client.

L'Entreprise veillera à ce que chaque intervenant, mandaté par ses soins, réponde aux exigences d'expérience, de compétence, de prudence et de sécurité lui permettant de réaliser les prestations dans les règles de l'art. De plus, l'Entreprise s'assurera des aptitudes professionnelles (formations, habilitations, certifications...) nécessaires à la mise en œuvre des prestations concernées.

B) Lieux d'interventions

Sur un Site Permanent

- Préalablement à la prestation, l'Entreprise communique au Client, un document expliquant tout risque importé par son activité sur le site concerné.
- Le Client organise une visite commune et préalable, dont la périodicité reste à définir par les Parties, pour analyser les risques importés et exportés.

- Consécutivement à cette visite, le Client amende son Plan de Prévention (PP) ou son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) si cela est nécessaire.
- Le jour de la prestation, l'Entreprise est accueillie par le Client et atteste avoir compris les risques.
- La prestation peut démarrer

Sur un Chantier

- Préalablement à la prestation, l'Entreprise communique, un document expliquant tout risque importé par son activité sur le site concerné.
- Avant le démarrage de la prestation, le Client organise une visite commune pour analyser les risques importés et exportés.
- Consécutivement à cette visite, le Client amende son Plan de Prévention (PP) ou son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) si cela est nécessaire.
- L'Entreprise est accueillie par le Client et atteste avoir compris les risques.
- La prestation peut démarrer

C) Règles environnementales

L'Entreprise est responsable de tous accidents ou dommages causés par lui-même à l'environnement, de son fait ou du fait de ses préposés, dans l'exécution de la prestation. En cas de pollution environnementale causée par L'Entreprise, ce dernier sera tenu pour responsable et devra prendre à sa charge la remise en état de la zone polluée et toutes les détériorations et conséquences induites.

L'Entreprise devra avoir en permanence un kit anti-pollution à disposition dans son engin.

L'Entreprise s'engage à réduire l'impact des activités en s'appliquant à atteindre les meilleurs standards environnementaux en matière de préservation des ressources naturelles de consommation énergétique, de gestion de déchets et de protection de la biodiversité et également en réduisant les émissions de gaz à effet de serre directement lié aux activités du Client.

L'Entreprise certifie qu'il est titulaire d'une police assurances auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable couvrant sa responsabilité civile professionnelle et civile d'exploitation avec un volet atteinte à l'environnement. L'Entreprise s'engage à remettre au Client son attestation d'assurances à jour et s'engage à rester assuré pendant toute la durée du Contrat.

D) SECUFER - Intervention avec accès aux emprises ferroviaires SNCF

A compter du 1er avril 2024 ; au titre des Commandes y afférentes, le décret ci-après s'applique : Décret no 2017-694 du 2 mai 2017 relatif à la protection des travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé et de chemins de fer à crémaillère ou contribuant à leur exploitation. Texte consultable sur <https://www.legifrance.gouv.fr/>.

A ce titre, l'Entreprise appliquera les exigences relatives aux activités d'exploitation du réseau ferroviaire concerné aux Commandes. L'application des modalités de ces exigences est obligatoire durant l'exécution de toute prestation.

L'Entreprise reconnaît disposer des qualifications SECUFER pour chaque intervenant ayant accès auxdites emprises ferroviaires.

LES 7 RÈGLES D'OR

SANTÉ/SÉCURITÉ



1 JE M'ENTRE JAMAIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DES MACHINES ET ENGINS SANS Y ÊTRE AUTOMISÉ



2 J'EFFECTUE UNE MANUTENTION OU UNE OPÉRATION DE LEVAGE UNIQUEMENT SI JE SUIS HABILITÉ



3 J'UTILISE DU PETIT MATÉRIEL UNIQUEMENT SI JE SUIS FORMÉ



4 J'INTERVIENS SUR UNE MACHINE OU UN ÉQUIPEMENT SEULEMENT APRÈS CONSIGNATION



5 LORS DE TRAVAUX EN HAUTEUR, J'UTILISE LES PROTECTIONS COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES



6 J'UTILISE UN MATÉRIEL SOUS PRESSION / EN TENSION UNIQUEMENT SI JE SUIS ÉQUIPÉ D'UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ



7 J'ORGANISE ET SÉCURISE MES DÉPLACEMENTS DE TRAVAIL ET DE TRAVET



Consultez le détail des 7 règles d'or en flashant ce QR code



Liste des risques identifiés ETF

Risques spécifiques	Sources de danger	Mesures de prévention
Risque de haute tension	Déplacement à proximité de la zone dangereuse	Interdiction de circulation dans la zone dangereuse sans être accompagné par une personne compétente et habilitée
Enlèvement du haut par véhicule ou engin / collision avec véhicules ou engin	Déplacement piéton en véhicule sur la base	Respecter le plan de circulation de la base et consignes liées à la circulation et stationnement Connaître le plan de la base en suivant l'accueil véhicule
Augmentation du bruit ambiant	Travaux en milieu bruyant	Éloigner de la zone de travail la source de bruit lorsque c'est possible (groupe électrogène, compresseur...) Port de protections auditives
Atteinte des voies respiratoires	Retrait de ballast	Humidification du ballast en arrosant Si besoin, mise à disposition de masques de protection adaptés aux dangers
Enduire	Pâtes mortier, béton, autocollants	Mettre à disposition des gants de sécurité Porter les DPI adaptés (PDS du produit) Fermis les yeux
Incendie, explosion, évulsion	Stockage de produits chimiques Déversement accidentel Travaux par point chaud...	Mise en place de barières d'arrêt Respect de la signalisation, des conditions de stockage et de la compatibilité des produits dangereux Utiliser les moyens de lutte contre l'incendie appropriés Éloigner les sources d'énergie (feu, étincelle, etc.) des zones de stockage Prévoir des extincteurs
Enlèvement, arrachement	Matériel muni de pièces tournantes (compresseur, électroscop...), Éléments tournants (lapis compresseur, bélière de nettoyage remblai...)	Mise à disposition de vêtements de travail conformes Contrôle régulier du matériel et des caches de protection Utiliser du matériel conforme et approprié au travail à réaliser
Chute de hauteur	Intervention en hauteur	Utiliser les zones prévues Respecter la règle des 3 points d'appui Respect des protections collectives Utiliser un système individuel d'arrêt de chute, chute de hauteur / point d'ancrage, harnais de sécurité et longe de sécurité Utiliser une nacelle lorsque l'environnement le permet
Chute de plein pied	Matériau, obstacles encombrants sur le site, ballast	Port des DPI : casque et chaussures de sécurité Avertir un encadrement en cas d'obstacles sur la voie Déloger le matériel encombrant la voie Balisser les zones de travail
Faïence, coupure	Manipulation manuelle, disque, lame de scie en rotation, projection de matériaux, circulation de portique	Utiliser du matériel conforme et approprié au travail à réaliser Vérifier l'état du matériel avant chaque utilisation / vérification de la présence de tous les organes de protection des parties tournantes des caches Respecter les consignes d'utilisation Port des DPI : gants de protection, lunettes de protection...
Électrocution, électrocution	Intervention d'organes électriques	Personnel diplômé d'habilitations électriques en adéquation avec les travaux réalisés Consignation électrique des éléments sous tension au préalable de travail (vérifier l'absence de tension)
Haute / Accrochement	Traite travaux en mouvement	Respect des zones d'intervention et des voies attribues pour la maintenance, Respect des consignes définies dans l'ISF et le QSI pour la base entière, Respecter les distances de sécurité lors du passage à proximité des points de travail
	Conduite d'engins	Utilisation des engins sans autorisation des chargements de direction, Écarter la présence humaine dans les zones d'évolution des engins, Vérifier la conformité réglementaire des engins, Respect des protections collectives en place Port du harnais dans la nacelle en absence de protection collective, Présence d'une personne à l'extérieur du conducteur, en bas de la nacelle, pour guider le conducteur, assurer la surveillance de l'environnement
	Machine en fonctionnement lors d'une opération de maintenance	Intervention après autorisation du responsable de la maintenance de la machine Vérifier la consignation de la zone de travail avant d'intervenir Délimiter et signaler la zone de travail
	Mise en mouvement de chaîne de dragage, mise en mouvement des couloirs	Mise à disposition de vêtements de travail adaptés et conformes / Port des DPI Contrôle régulier du matériel et des caches de protection Respecter la procédure de "Déplacement / Mouvement du train" et mode opératoire de démarrage de la chaîne de dragage
Murder / Accrochement, chute, haut	Réamarrage interpassif	Conservation des commandes Mise à disposition de radars de consignation « arrêt » Lui de mise en route avant de commencer l'intervention Si besoin, consignation électrique de la zone d'intervention par un électricien



VS DE BORDEAUX

PPSPS – PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

DOCUMENT	DATE	INDICE	MODIFICATION
PPSPS	02/03/2026	A	CREATION

EMISSION		VERIFICATION		VALIDATION	
Nom :	Margaux Rolland	Nom :	Audrey Lesueur	Nom :	Christophe Burle
Date :	02/03/2026	Date :	02/03/2026	Date :	02/03/2026
Visa :		Visa :		Visa :	

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX DU CHANTIER.....	4
1.1. ORGANISMES	4
1.2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE.....	4
1.3. REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE	4
1.4. ORGANIGRAMME DU CHANTIER	5
1.5. ADRESSE DU CHANTIER.....	6
1.6. ADRESSE DE LA BASE ARRIERE	7
1.7. TRAVAUX A EXECUTER PAR L'ENTREPRISE	8
1.7.1. Description du chantier	8
1.7.2. Nature des travaux.....	8
1.7.3. Nature des travaux sous-traités.....	9
1.7.4. Nature des travaux de prestataire	9
1.8. CALENDRIER D'EXECUTION DES TRAVAUX.....	9
1.9. PERSONNEL EMPLOYE ET HORAIRES	10
1.10. ACCUEIL SUR LE CHANTIER	10
2.10.1. Au début du chantier.....	10
2.10.2. Accueil des nouveaux arrivants	11
2.10.3. Accueil des intervenants extérieurs.....	11
2.10.4. Documents et affichage obligatoire	11
3. SECOURS ET EVACUATION	12
3.1. CONSIGNES DE 1 ^{ER} SECOURS	12
3.2. MESURES POUR L'EVACUATION DE BLESSES	12
3.3. SECOURISTES	12
3.4. MATERIEL MEDICAL PRESENT SUR CHANTIER	12
3.5. MATERIEL EN CAS D'INCENDIE	12
3.6. EMBLACEMENT DES FICHIERS DE DONNEES DE SECURITE (FDS)	13
3.7. DEVERSEMENT ACCIDENTEL DE PRODUITS OU DE MATIERES DANGEREUSES	13
4. INSTALLATIONS D'HYGIENE ET SANITAIRE	15
4.1. INSTALLATION DE CHANTIER	15
5. ANALYSE DES RISQUES SECURITE & ENVIRONNEMENT.....	16
5.1. FICHE D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	16
5.1.1. Spécificités du chantier.....	Erreur ! Signet non défini.
5.1.2. Tableau d'analyse environnementale	16
5.2. FICHES D'ANALYSE DES RISQUES SECURITE	17
5.2.1. Liste des tâches du chantier	17
5.2.2. Tableaux d'analyses des risques sécurité	18
6. ANNEXES	45
6.1. ANALYSE DE RISQUE « ENTRETIEN MAINTENANCE ET REPARATION MECANIQUE SUR ENGIN FERROVIAIRE » AGENCE AMMERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
6.2. GESTES DE COMMANDEMENT	46
6.3. LISTE DES SAUVETEURS SECOURISTES AU TRAVAIL	47
6.4. FICHE REFLEXE EN CAS D'ACCIDENT	48

6.5.	EXTRAIT FICHE VISITE QPE SUR CHANTIER.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.6.	TRAME BRIEFING.....	50
6.7.	LES 7 REGLES D'OR ETF.....	51
6.8.	ECO GESTES.....	52
6.9.	CHARTRE VIGIROUTE.....	53
6.10.	LES 10 REGLES QUI SAUVENT SNCF.....	54
6.11.	NOS VIES NOTRE PRIORITE.....	55
7.	EMARGEMENT.....	57

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX DU CHANTIER

1.1. Organismes

Organismes	Adresse	Coordonnées	Représentant
Maître d'Ouvrage	SNCF RESEAU INFRAPOLE AQUITAINE IMMEUBLE PRELUDE 140, rue des Terres de Bordes - CS 51925 - 33081 Bordeaux cedex	Tél : 05 45 83 24 45 Mail : transport@sepe sepe@sepe.com	M. Eric COURROUY Responsable du Pôle Investissements Travaux
Maître d'œuvre		Tél : 06 82 41 42 18 francois.saint-genez@reseau.sncf.fr	M. François SAINT-GENEZ Chef de Projets Opérationnels
Maître d'œuvre Travaux		Tél : 06 03 24 97 88 nicolas.beaumont@reseau.sncf.fr	M. Nicolas BEAUMONT RLT/ OA - UP TRAVAUX
Coordinateur SPS	SNCF RESEAU 3 pont du Guit 33800 Bordeaux	Tél : 06 22 41 30 55 rabie.hajoui@reseau.sncf.fr	M. Rabie HAJIOUI
Médecin du travail	178 Av. Jean Mermoz, 33320 Eysines	Tél : 05 56 34 70 48	Ahi 33 Docteur STEFAN
Inspection du Travail	26 rue des Maraichers CS 32060 33088 Bordeaux	Tél : 05 54 79 42 60 Aquit-ut33.uc4@directe.gouv.fr	

1.2. Présentation de l'Entreprise

	ETF Agence Atlantique Secteur de Bordeaux 22 rue Marcel Issartier 33700 MERIGNAC 05 54 49 02 30
---	---

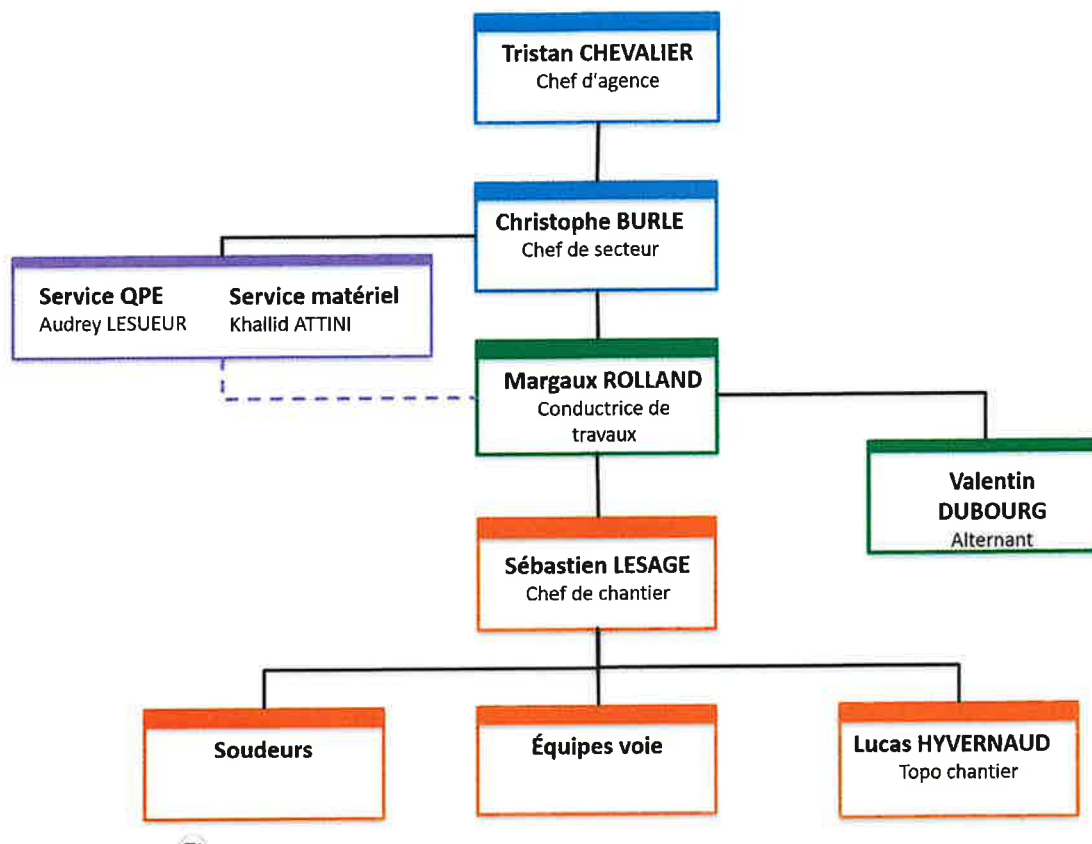
1.3. Représentant de l'Entreprise

PRENOM NOM	ENTITE	FONCTION	COORDONNEES
Tristan CHEVALIER	ETF – Agence ATLANTIQUE Secteur Bordeaux	Chef d'Agence	06-98-00-73-72 tristan.chevalier@etf.fr
Christophe BURLE	ETF – Agence ATLANTIQUE Secteur Bordeaux	Chef de Secteur	06-98-48-85-46 christophe.burle@etf.fr
Margaux ROLLAND	ETF – Agence ATLANTIQUE Secteur Bordeaux	Conducteur de Travaux	06-66-59-62-15 margaux.rolland@etf.fr
Thomas SONNET	ETF Caténaires – Agence ATLANTIQUE	Chargé d'affaires	06-60-99-98-67 thomas.sonnet@etf.fr
Rémi GEGETIEH	ETF Caténaires – Agence ATLANTIQUE	Conducteur de Travaux	07-60-75-96-86 remi.gegetieh@etf.fr

Sébastien LESAGE	ETF – Agence ATLANTIQUE Secteur Bordeaux	Chef de Chantier	06-16-34-52-67 sebastien.lesage@etf.fr
Audrey LESUEUR	ETF – Agence ATLANTIQUE Secteur Bordeaux	QPE Secteur	06-68-16-74-24 audrey.lesueur@etf.fr

1.4. Organigramme du chantier

Chantier des VS de Bordeaux



1.5. Adresse du chantier

Accès PL : Rue Paul Peyrat 33800 BORDEAUX

Accès VL : Rue de Brascassat 33800 BORDEAUX



PIC Général - VSMAJ 2026



Base arrière (Voir Pic Base arrière): 

Zone de travaux (Voir Pic zone de travaux): 

Zone de stockage SNCF : 

Poste 7: 

VL Accès par rue Brascassat : 

PL Accès par rue Paul Peyrat : 

Cheminement : 

Base Vie ETF

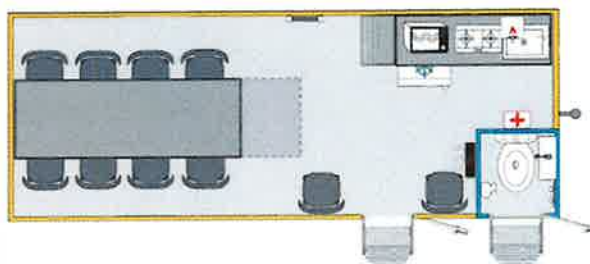
Base vie : 40 Chemin du Pas de la Côte 33140 Villenave-d'Ornon

1. BASE VIE

40 Chemin du Pas de la Côte, 33140 Villenave-d'Ornon



Base vie d'appoint : Base arrière



1.6. Adresse de la base arrière

Accès PL : Rue Paul Peyrat 33800 BORDEAUX

Accès VL : Rue de Brascassat 33800 BORDEAUX

PIC Base arrière - VSMAJ 2026



Zone de stockage des rails neufs : 

Zone de stockage et de démontage des panneaux : 

Zone de stockage des vieux rails et des vieilles traverses : 

Benne à ferraille : 

Cheminement PL : 

Cheminement piéton : 

Zone d'accès aux voies : 

Zone de livraison de ballast : 

Base vie : 

Zone stockage terre de dégarnissage : 

Zone de stockage des traverses neuves : 

Pour la partie TTX à partir de S18 La base arrière reste à confirmer.

1.7. Travaux à exécuter par l'entreprise

1.7.1. DESCRIPTION DU CHANTIER

1.7.2. NATURE DES TRAVAUX

1.7.3. NATURE DES TRAVAUX SOUS-TRAITES

NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE
Prestation sécurité ferroviaire	FER EXPERT
Prestation conduite	Feroway
Camion	William A2B
Travaux de Drain et enrobé de PN	Modal
Soudure de voie	LSF

1.7.4. NATURE DES TRAVAUX DE PRESTATAIRE

NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE
Relevé topographique et étude Voie	GEXIA
Location et livraison de matériel	KILOUTOU
Transfert d'engin	DELIMA
Location barrière et panneaux	SECTRA
Livraison de carburant	CPO
Livraison Ballast et sable	Garandeau
Base Vie et ménage	VAC Location
Sanitaire et entretien	WC LOC
Transfert d'engins	DONITIAN
Transfert d'engins	SAN MARTIN

1.8. Calendrier d'Exécution des travaux

- Durée prévisible des travaux : 15 semaines
- Intervention ETF : du 25/02/2026 au 30/06/2026
- Le planning est établi et mis à jour au cours des réunions chantier.

1.9. Personnel employé et horaires

Effectif	Horaires (jours, durée, OCP, 3*8)	Travail de nuit /jour	Intérimaires
Minimum : 2 Maximum : 25 Sous-traitants :4	Base arrière : Lundi-> vendredi : 08h/12h-13h/16h Travaux : DiLu à JeVe 22h-04h30	OUI	OUI

Les horaires sont définis selon les accords du protocole d'aménagement du temps de travail.

Ils sont affichés sur les lieux de travail.

Nuis neutralisés :

Nuit du dimanche 05 au lundi 06/04/26

Nuit du jeudi 30/04/26 au vendredi 01/05/26

Nuit du jeudi 07 au vendredi 08/05/26

Nuit du mercredi 13 au jeudi 14/05/26

Nuit du jeudi 14 au vendredi 15/05/26

Nuit du dimanche 24 au lundi 25/05/26

Passant	Acteur Sécurité
	Représentant de la Sécurité Opérationnelle (RSO)
	Agent Sécurité du Personnel (ASP) ou Représentant du Prestataire d'Annonce sur le chantier (RPAC)
	Agent autorisé Caténaire ou prestataire perçage
Passant	Acteur entreprise intervenante
	Représentant Chantier Entreprise (RCE)

1.10. Accueil sur le chantier

1.10.1. AU DEBUT DU CHANTIER

Le personnel est accueilli sur le chantier par le chef de chantier.

Il informe des consignes particulières de sécurité concernant :

- 🔴 La circulation, les accès issues et dégagements, les installations sanitaires
- 🔴 Les spécificités du chantier, et commente les fiches d'analyse des risques du présent PPSPS
- 🔴 La conduite à tenir en cas d'accident
- 🔴 Le droit de retrait en cas de « Danger grave et imminent ».
- 🔴 Vérification des habilitations nécessaires (CACES, Autorisations de conduites) via le Vbadge
- 🔴 Les autorisations d'accès aux emprises (AAE) consignées dans l'application SECUFER.
- 🔴 Le nombre et l'identification des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST).
- 🔴 Port des EPI et ceux spécifiques

- Le respect des règles de sécurité et des règles ferroviaires sur le chantier (zones dangereuses, port des EPI, etc..) lors du briefing.
- Présentation des rituels de la démarche SNCF « Nos vies, notre priorité », avec notamment le principe de Briefing au pied de l'opération, casque bleu pour les nouveaux arrivants, STOP & GO

1.10.2. ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Les nouveaux arrivants reçoivent un accueil sécurité selon les dispositions du paragraphe précédent. Une attention particulière est portée à ses derniers en s'assurant que l'ensemble de l'environnement du chantier est compris et maîtrisé. Les opérateurs ayant moins de 6 mois d'expérience sont identifiés par un casque bleu en accord avec la démarche SNCF « Nos vies, Notre priorité ».

Vérification des habilitations nécessaires et du port des EPI.

Réalisation des tests e-learning en amont auprès du service QPE ou l'entreprise de travail temporaire et signature des documents d'accueil.

1.10.3. ACCUEIL DES INTERVENANTS EXTERIEURS

Chaque nouvel intervenant doit impérativement recevoir un accueil. Cet accueil tracé comprend l'ensemble des particularités locales et risques auxquels il peut être exposé lors de son intervention.

1.10.4. DOCUMENTS ET AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Les documents et registre du chantier sont disponible dans la base vie du chantier. On y retrouve notamment :

- Dernière version du PPSPS
- Ensemble de l'affichage réglementaire :
 - Information concernant les lieux de consultation des documents (conventions, DUER, accordscollectifs...)
 - Copie du règlement intérieur ETF
 - Information concernant l'égalité des rémunérations, discrimination, harcèlement moral etsexuel
 - Information concernant les intempéries et les congés
 - Information concernant les accords d'aménagement du temps de travail
 - La liste SST
 - Horaires de travail
- Derniers 1/4h QPE, Flash sécurités, Notes de services QPE
- Affichage 7 Règles d'or

3. SECOURS ET EVACUATION

3.1. Consignes de 1^{er} Secours

Cf. fiche « Appel en Cas d'Accident » en annexe.

3.2. Mesures pour l'Evacuation de Blessés

Mesures prises pour assurer dans les moindres délais l'évacuation vers un centre hospitaliers : Hopital Saint André (1 Rue Jean Burguet, 33000 Bordeaux . Tel : 0556795679

En cas d'accident nécessitant l'intervention des secours, un membre du personnel sera désigné pour attendre les secours à l'entrée du chantier, afin de leur faciliter l'accès et indiquer le lieu exact de l'accident.

3.3. Secouristes

La liste du personnel secouriste est affichée dans la base vie et sur le panneau briefing. La politique de l'agence est de former tout le personnel aux gestes de premiers secours. Au minimum un agent par équipe est formé SST. Pour la liste du personnel secouristes de ce chantier se référer à l'annexe du PPSPS.

3.4. Matériel Médical présent sur chantier

Tous les véhicules (fourgons, fourgonnettes) sont équipés de trousse à pharmacie suivant le modèle retenu sur avis du médecin du travail. Chaque chef de chantier est responsable du suivi de son contenu. . La liste du contenu de la trousse de premiers secours est présente dans chaque trousse.

CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS CHANTIER		
Produits	Quantité	Produits à renouveler
Pince à écharde	1	
Paire de ciseau	1	
Masque de protection bouche à bouche	1	
Sac isothermique (membre sectionné)	1	
Sac de récupération des déchets	1	
Paire de gants en vinyle	2	
Echarpe triangulaire	1	
Couverture isothermique	1	
Bandes de gaz (10 cm x 400cm)	2	
Bandes de gaz (8cm x400cm)	2	
Pansements adhésifs en sachet individuel de différentes tailles en lot	20	
Sparadrap non allergisant	1	
Pack de froid instantané Easy Ice	2	
Masques chirurgicaux jetables	2	
PRODUITS PERISSABLES		
Compresse stériles en sachet individuelle (7,5cm x 7,5cm) en lot	10	
Dosette individuelle pour lavage des yeux (physiologica)	10	
Solution hydro-alcoolique	1	
Pansements Gras	2	
Pansement compressif premier secours	1	
Désinfectant sans alcool type DAKIN (125 ml)	1	
Documents disponibles dans la trousse de secours :		
- GUIDE D'UTILISATION en fonction du type d'accident,		
- LES BONS REFLEXES en cas de morsures de serpent et piqûres d'insectes.		



3.5. Matériel en cas d'incendie

Il existe des risques d'incendie liés aux points chauds comme :

- Le tronçonnage des rails,
- Les soudures aluminothermiques,
- Meulage de finition soudure,

Ainsi, chaque camion et fourgon sont équipés d'un extincteur permettant ainsi de lutter contre les départs d'incendie. Les chenillards également. L'utilisation de l'extincteur devra se faire au niveau du foyer du feu pour un maximum d'efficacité.

3.6. Emplacement des Fichiers de données de sécurité (FDS)

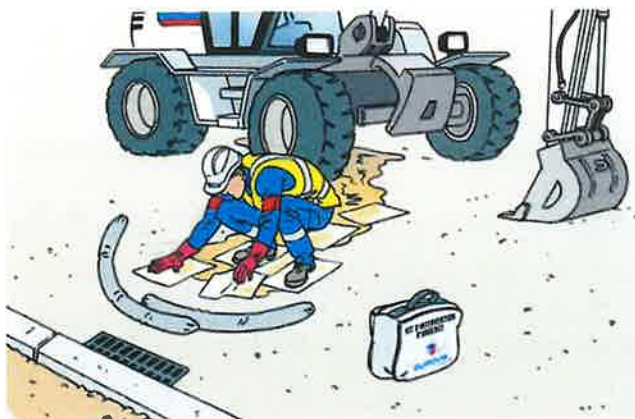
L'ensemble des FDS des produits dangereux utilisés sont disponibles via le QR Code ci-dessous. Les FDS des produits courants sont également disponibles en format papier à minima dans les fourgons des équipes.



QR Code regroupant les FDS accessible à tous, téléphone personnel inclus

3.7. Déversement accidentel de produits ou de matières dangereuses

En cas de fuite accidentelle, le plan d'organisation et d'intervention est mis en place. Les actions à mettre en place ainsi que les coordonnées des personnes à contacter y seront référencées. Chaque pelle est équipée de kits antipollution et chaque salarié est sensibilisé au risque chimique.





EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

(Pollution maîtrisable : rupture de flexible, renversement ou fuite d'huile...)

1

SUPPRIMER L'ORIGINE DE LA POLLUTION

(éteindre l'engin, obturer le trou, relever le bidon...)


2

CONTENIR LA POLLUTION (avec le kit antipollution)



1 Mettre les gants

2 Entourer la pollution avec les boudins absorbants et protéger les zones sensibles (avalesoirs, cours d'eau...)



3 Disposer des feuilles absorbantes (ou du produit absorbant) sur le liquide polluant et tapoter pour absorber l'ensemble du produit



4 Disposer les boudins et les feuilles absorbantes dans le sac à déchets

5 Déposer le sac à déchets dans le bac à déchet « solides imprégnés » / « déchets souillés » de l'agence

3

ÉVACUER LES MATÉRIAUX POLLUÉS

(déposer les matériaux dans le bac « solides imprégnés » / « déchets souillés »)


4

PRÉVENIR LE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE


5

RECHARGER LE KIT ANTIPOLLUTION (à faire au niveau de l'agence)


6

ENREGISTRER L'INCIDENT SUR EVENT



4. INSTALLATIONS D'HYGIENE ET SANITAIRE

4.1. Installation de chantier

Mise à disposition par : ETF/Groupement...

Adresse :

Plan type :

La base vie comprend :

ELEMENTS	
Bungalow Vestiaire	- Vestiaires : OUI/NON - Banc : OUI/NON - Chauffage : OUI/NON
Bungalow Sanitaire	- Lavabos : OUI/NON - Cabinet et urinoir pour homme : OUI/NON - Cabinets pour femme : OUI/NON
Bungalow Réfectoire	- Siège et tables en nombre : OUI/NON - Lavabo : OUI/NON - Plaque de cuisson : OUI/NON - Micro-ondes : OUI/NON - Réfrigérateur : OUI/NON - Chauffage : OUI/NON
Bennes déchets	OUI/NON (préciser)

Les prestations de ménage et de vidanges des sanitaires est assuré de manière hebdomadaire par la société XX.

5. ANALYSE DES RISQUES SECURITE & ENVIRONNEMENT

Les risques identifiés dans l'analyse ci-dessous, sont ceux ayant une incidence sur la coactivité, exportable ou importé par la présence des autres entreprises. Les risques généraux de l'entreprise dans les tâches ainsi que les moyens de prévention et de protection ont été présentés lors de l'accueil « le 1er jour ». Ils sont rappelés chaque fois que nécessaire.

5.1. Fiche d'analyse environnementale

5.1.1. TABLEAU D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Thème environnemental	Situation / Aspect / Risque	Mesures réalisées / Dispositifs mis en place
Déchets	Gestion des déchets	• Tri des déchets via bennes déchets • Gestion centralisée par Waste Market Place • Maintien propreté chantier
Pollution des sols / eaux	Ravitaillement en carburant, fuites d'engins, rupture de flexibles hydrauliques	• Ravitaillement hors zones sensibles • Kit antipollution à disposition • Tapis absorbants • Sensibilisation du personnel
Gestion de l'eau	Risque de gaspillage, consommation non suivie	• Sensibilisation aux bons gestes • Limitation des usages inutiles
Bruit	Circulation engins routiers / ferroviaires, tronçonnage...	• Respects horaires chantier • Moteurs coupés à l'arrêt • Matériels conformes
Poussières	Ballastage, manutention matériaux	• Arrosage du ballast • Limitation vitesse engins
Relations autre usagers	Bruit, poussière, circulation, stationnement	• Information préalable sur les nuisances • Optimisation fermeture PN • Information stationnement gênant • Nettoyage et sécurisation des accès
Énergie	Consommation excessive, émissions CO ₂ , bruit	• Coupure du moteur à l'arrêt • Extinction lumières base vie • Limitation chauffage • Covoiturage • Maintenance préventive du matériel

5.2. Fiches d'Analyse des risques sécurité

5.2.1. LISTE DES TACHES DU CHANTIER

- ❶ EPI - EPC
- ❷ Chantier ferroviaire
- ❸ Intervention en emprise ferroviaire
- ❹ Installations de chantier
- ❺ Topographie – Implantation
- ❻ Approvisionnement divers matériaux
- ❼ Bourrage de voie
- ❽ Confection d'enrobés
- ❾ Confection de joint éclissé
- ❿ Dépose de voie
- ⓫ Remplacement de rails
- ⓬ Remplacement de traverses ou de bois
- ⓭ Renouvellement de voie sur traverses et ballast
- ⓮ Soudure aluminothermique
- ⓯ Soudure électrique
- ⓰ Terrassement – Démolition
- ⓱ Travaux de nuit
- ⓲ Travaux en hauteur

5.2.2. TABLEAUX D'ANALYSES DES RISQUES SECURITE

EPI nécessaires sur chantier	
☒	Casque et jugulaire
☒	Vêtement HV classe 3 manches longues
☒	Lunette de sécurité
☒	Chaussures de sécurité montantes
☒	Gants
☒	Protections auditives



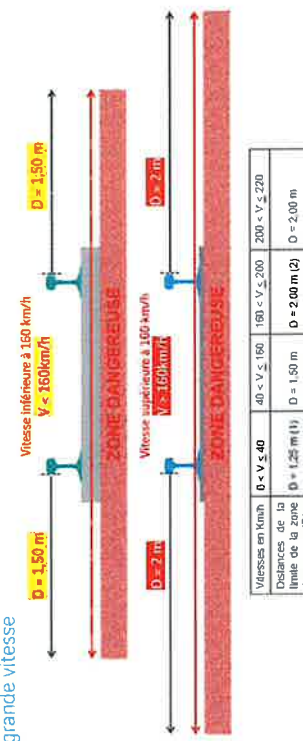
Tâche		Chantier ferroviaire			Commentaires
Contexte	Risque	P	E	I	
Conditions météorologiques	Chute / Malaise / Brûlure			X	- Porter les vêtements de travail adaptés aux conditions météorologiques dégradées - Interdiction de marcher sur les traverses - Utilisation des chauffages et climatisations - Hydratation régulière (mise à disposition de 3 litres d'eau /jour/opérateur) - Respect des consignes « fortes chaleur »
Consommation drogues et alcool	Impact toute tâche réalisée	X			- Contrôle d'alcoolémie aléatoire - Respect du Règlement Intérieur ETF sur l'interdiction de consommation de drogue et alcool au travail - Mesures de sensibilisation sur les addictions
Morsure/piqûre animal	Infectieux			X	- Identification du centre antipoison le plus proche - Port des EPI - Vigilance de l'environnement et signalement de la présence de nids, terriers, ruches...
Utilisation du téléphone	Chute / Heurt	X			- Uniquement hors zone dangereuse pour usage professionnel - Rester statique



Stress / Harcèlement / Surcharge de travail	Risques psychosociaux	X			• Organisation du temps de travail • Aviser son responsable, le service RH ou tout représentant du personnel si besoin • Réalisation des EIP • Application du règlement intérieur	
Eclairage et luminosité	Chute / Heurt / Collision	X			• Privilégier l'éclairage collectif • Mise à disposition de lampes frontales • Adapter l'éclairage pour qu'il ne soit pas une gêne pour soi ou pour les autres • Mise à disposition de lunettes de sécurité adaptées à la luminosité.	
Circulation routière (non-respect du code la route, surcharge du véhicule, mauvais état...)	Accident de la route	X	X	X	• Appliquer le code de la route et exigences VIGIROUTES • S'assurer de l'entretien régulier de son véhicule • Respect des temps de travail, pause et trajet • Respect des consignes de chargement • Stationnement en marche arrière • Sensibilisation eco-conduite • Privilégier les covoiturages	
Travail isolé	Non-assistance en cas d'accident	X			• Interdit sans mesures spécifiques (dispositif de travailleur isolé)	
TMS	Santé	X			• Respect des consignes Gestes et Postures • Privilégier la manutention mécanique. Si non possible, réaliser l'acheminement du matériel en plusieurs fois • Respect des conditions d'utilisation indiquées dans la notice d'utilisation de l'outillage / matériel • Respect du nombre de personne selon la charge à lever. • Conduite d'engin : Bien régler le siège à chaque utilisateur - Siège rembourré	
Bruit	Atteintes auditives	X	X		• Porter les protections auditives lors de l'utilisation de machines ou d'engins (règlement intérieur ETF) • Eloigner de la zone de travail la source de bruit lorsque c'est possible (groupe électrogène, compresseur...) • Conduite d'engin : Conduite avec portes et fenêtres fermées • Privilégier le matériel électrique lorsque cela est possible	



Départ de feu	Incendie	X	X	• Utiliser un entonnoir pour faire le plein des machines (ou stop-gouttes) • Disposer d'un extincteur adapté et vérifié (vérification annuelle) + permis feu si nécessaire • Mise à niveau du carburant : Proscrire les sources de chaleur lors de l'opération (ne pas fumer) • Retirer tout objet inflammable de la zone à risque (carton, essence...) avant tout travail par point chaud (tronçonnage, meulage...) • Mise en place d'écran de protection ou bâche ignifugée si besoin	
Utilisation de petits matériels	Blessures	X		• Respect règle d'or n°3 sur l'utilisation du petit matériel • Formation/habilitation • S'assurer de la conformité du matériel • Port des EPI spécifiques	
Produits chimiques	Santé	X		• Respect des consignes FDS • FDS disponible sur chantier • Port des EPI spécifiques mentionnés dans la FDS	

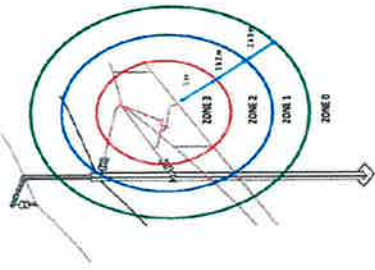
Tâche		Intervention en emprise ferroviaire			Mesures de Prévention		Commentaires
Contexte	Risque	P	E	I			
Accès au chantier	Multiples	X			• Accueil sécurité et déclinaison des particularités locales • Briefing • AAE SECUFER + Particularité locales fournies • Emprunter les accès, pistes et itinéraires • Maintenir les zones de travail propre et dégagées		
Circulation trains / engins	Heurt / écrasement / Happement / Collision	X	X	X	• Avoir reçu un accueil sécurité déclinant les particularités locales du chantier • Avoir reçu la consignation des voies (ARF voie et/ou caténaire ou autre document) • S'assurer de la mise en place des protections collective conformément à l'ISF ou aux particularités locales. • Avoir pris connaissance des prescriptions de l'ISF et des particularités locales. • Avoir participer au briefing sécurité et briefing au pied de l'opération • Avoir suivi la formation SECUFER pour accéder aux emprises • Respecter les distances de la zone dangereuse Valeurs applicables sur les lignes à signalisation latérales autres que les lignes à grande vitesse 		
Coactivité engin / véhicule piéton	Heurt / écrasement	X	X	X	• Définir les zones de travail, de stockage et de circulations : respecter le PIC • Intervenir sous couvert d'une consignation de voie (type ARF) • Appliquer la RQS SNCF Réseau « je ne réalise que les missions pour lesquelles je suis autorisé » • Appliquer la règle d'Or n°1 de Sécurité ETF « Je n'entre jamais		

PPSPS

Chantier RVB VS de Bordeaux - A943/MGX2633005

Page 21 sur 59

					dans le périmètre des engins ou des machines ferroviaires sans y être autorisé » + RQS SNCF Réseau « je ne circule jamais dans la zone d'action d'un engin ou la zone d'évolution d'une charge sans avoir sécurisé mon intervention • Adapter l'éclairage pour qu'il ne soit pas une gêne au poste de travail • Si un piéton entre dans la zone d'évolution sans y être autorisé, le conducteur cesse toute manœuvre • Respect règle d'or n°7 sur le risque routier + charte VIGIROUTE	
Cheminement piéton dans les emprises (cheminement dans le ballast, traversée de la ZD)	Chute de plein pied / Heurt / Happement	X			• Avoir reçu les particularités locales • Utiliser les pistes et itinéraires • Port de chaussures de sécurité montantes • Port d'une tenue haute visibilité homologué classe 3 • Respect de la Règle d'or n°1 « je n'entre jamais dans le périmètre de sécurité des engins ou machines ferroviaires sans y être autorisé » • Passage devant un véhicule à l'arrêt à une distance > 3m des tampons • Passage entre 2 véhicules arrêtés si distance entre tampons > 6,70 m • Avant toute traversée de voie : s'arrêter, écouter et regarder dans les 2 sens de circulation	
Elément sous tension (travaux sous caténaire / avec 3ème rail, matériel électroportatif, installations électriques des locaux...)	Electrification / Electrocutation	X		X	• Mettre en œuvre une consignation électrique • Être habilité C0 pour intervention zone 2 maximum ; ou avoir la consignation caténaire si intervention en zone 3 • Appliquer la RQS SNCF Réseau « je considère toute installation électrique et tout câble électrique comme étant sous tension » • Appliquer la règle d'or ETF n°4 « j'interviens sur une machine ou un équipement seulement après consignation » • Réceptionner les installations électriques des locaux de chantier avec un organisme agréé	

Zone 0 : zone extérieure aux zones à risques électriques ferroviaires Si autorisation employeur Zone 1 : zone de voisinage simple Si connaissance instructions sécurité et sous surveillance constante Zone 2 : zone de voisinage renforcé Si titulaire d'une habilitation ou autorisation à travailler en zone 1 et sous surveillance constante Zone 3 : zone dite « sous tension » Si habilitation ferroviaire spécifique 				
Exposition à la poussière (silice)	Santé	X	X	X
Exposition à la créosote	Santé			X
• Eloignement de la zone pour tout opérateur non concerné par l'activité • Eviter le soulèvement de poussière et bien arroser le ballast à débit suffisant • Adapter son allure en Base arrière pour ne pas soulever la poussière • Port d'un masque de protection des voies respiratoires lors des activités générant de la poussière • Bourrage réalisé fenêtre et porte fermée dans engin • Port des EPI notamment des gants NITRILES et des vêtements de protection couvrants et propres • Eviter tout contact avec la peau • Laver et rincer les parties du corps découvertes à chaque fin de poste • Boire, manger en dehors de son poste de travail en ayant les mains propres				

Tâche

Installation de chantier

Contexte

Risque

P

E

I

Mesures de Prévention

Commentaires

Chargement/
déchargement

Heurt,
écrasement,
arrachement

X

X

- Mettre à disposition des engins et accessoires de levage conformes à la réglementation
- Mettre en place un balisage et une signalisation adaptée
- Définir les chemins piétonniers et les accès
- Désigner un chef de manœuvre
- Mettre à disposition des caméras sur les engins, des gyrophares et des avertisseurs sonores pour les manœuvres
- Rester en dehors de la zone d'évolution de l'engin et de sa charge (règle d'or n°1 ETF)
- Conduite d'engin : Au changement d'accessoire respecter les notices du constructeur
- Conduite d'engin : Ne pas descendre côté voie circulée. Les accès côté entrevoie sont verrouillés
- Respect de la règle d'or n°2 Levage.
- Respect des consignes de chargement et déchargement.
- Sous traitance du transport et déchargement à des entreprises compétentes.

Circulation
d'engins

Collision
engin/
véhicule

X

X

- Mettre en place les dispositifs de balisage
- Signaliser les véhicules : bandes réfléchissantes, gyrophares
- Mettre à disposition des caméras sur les engins, des gyrophares et des avertisseurs sonores pour les manœuvres
- Identifier un Homme Trafic (équipé du gilet HV « Homme Trafic)

Installations
électriques

Electrification,
Electrocution

X

- Réceptionner les installations électriques des locaux de chantier avec un organisme agréé
- Faire contrôler régulièrement la conformité du matériel électroportatif (par organisme certifié)
- Installation devant être réalisée par une personne formée et habilitée.
- Utilisation de matériel, entretenu et conforme à la réglementation

Installation
éclairage

Brûlure

X

- Porter des gants en cuir lors de l'installation de l'éclairage de chantier
- Groupe électrogène à utiliser conformément à

ppsp

Chantier RUB VS de Bordeaux – A943.MGX2633005

Page 24 sur 59

						règlementation en vigueur et entretenu, vérifié annuellement (Selon FICHE OPPBTP n°G1 F 07 11), Matériel mis à la terre	22 RUE MARCEL ISSARTIER - 33 370 JOLI MÉRIGNAL
Montée/descente engin-wagon	Chute de hauteur	X				- Jugulaire du casque attachée - Ne pas monter sur les gardes corps - Respect de la règle des 3 points d'appuis, - Ne pas sauter - Utiliser les poignées et marche-pieds (A la descente contrôler l'état du sol et maintenir les poignées en posant le pied à terre) - Interdiction de monter et descendre d'un engin en mouvement - Contrôler et maintenir l'état de fonctionnement et de propreté des accès	

Tâche		Topographie - Implantation			Commentaires
Contexte	Risque	P	E	I	
					Mesures de Prévention
Relevés topographiques	Heurt, écrasement	x		x	- Porter les EPI : chaussures de sécurité, vêtements HV, casque - Être attentif aux zones de cheminement : éviter de marcher sur les caniveaux, précaution lors de la descente de banquettes hautes, chaussures correctement lacées - Respecter les zones piétonnes et les accès - Respect règle d'or 1 sur la zone d'évolution des engins - Rester dans le champ visuel du conducteur d'engin
Projections	Atteinte oculaire	x			- Ne pas regarder directement le laser - Port des lunettes de sécurité
Utilisation de matériel	Explosion	x			Respect des consignes de stockage (Ne pas stocker en plein soleil par exemple)
Cheminement	Chute de plain-pied	x			- Aménager des accès et baliser les zones de circulation des piétons - Ranger et nettoyer régulièrement le chantier et les voies de circulation - Ne pas courir sur le chantier - Éviter au maximum de circuler sur les traverses et sur le rail lorsque le sol est mouillé ou gelé

Tâche		Appvisionnement divers matériaux				Commentaires
Contexte	Risque	P	E	I	Mesures de Prévention	
Approvisionnement par engin lourd	Renversement d'engins / Heurt, écrasement	X	X		- Ne pas circuler avec des engins de chantiers en dehors des itinéraires et des emprises fixés - Respecter les limitations de vitesse - Mettre en place un balisage et une signalisation adaptée - Respect du protocole de sécurité de chargement/déchargement - Interdire de décharger sur la zone sans la présence d'un homme à la manœuvre - Ne pas téléphoner au volant - Conduite d'engin : Au changement d'accessoire respecter les notices constructeurs - Conduite d'engin : Ne pas descendre côté voie circulée. Les accès côté entrevoie sont verrouillés - Signaliser les véhicules : bandes réfléchissantes, gyrophares - Mettre à disposition des caméras sur les engins, des gyrophares et des avertisseurs sonores pour les manœuvres	
Levage charges	Rupture de charge	X	X		- Respect de la règle d'or n°2 ETF (Levage) - Respect des CMU et adéquation de levage - Chef de manœuvre - Elingage conforme - Personnel habilité	
Port de charge	TMS	X			- Préférer les moyens mécanisés. - Utiliser les moyens d'aide au port des charges ou/et demander de l'aide - Conduite d'engin : Bien régler le siège à chaque utilisateur - Siège rembourré	

Tâche		BOURRAGE DE VOIE		
Contexte	Risque	P	E	I
Utilisation d'une batte de bourrage	TMS	X		
	Atteinte respiratoire			
Utilisation d'engin TP	Heurt / Ecrasement	X	X	
	Atteinte respiratoire			

Tâche		CONFECTION D'ENROBE		
Contexte	RISQUES	P	E	I
Utilisation d'engins TP	Heurt / écrasement			
	Explosion / Electrocutation	X		

Rabotage	Amiante								Evaluer le risque en amont : Demande à MOA des diagnostics amiante en phase étude.
									X Travaux réservés aux équipes autorisées et compétentes (mode opératoire sous-section 3-4) sinon sous-traitance à une entreprise qualifiée
Utilisation d'une scie à sol	Atteinte respiratoire		X						Etre habilité au tronçonnage béton obligatoirement. Utilisation du matériel conformément à la réglementation et manuel d'utilisation. Arrosage obligatoire lors du tronçonnage Port des EPI spécifiques
	Coupure			X					Privilégier la sous-traitance des enrobés à une entreprise spécialisée Etre formé à l'utilisation de la scie
Mise en place de l'enrobé	Brûlure							X	Respect du règlement intérieur (EPI de base) et ajout de semelles résistantes aux hautes températures pour l'opération

Tâche									
CREATION DE JOINT ECLISSE									
Contexte	RISQUES	P	E	I	MESURES DE PREVENTION				COMMENTAIRE
Mise en place RCT	Electrocution / Electrification							X	Respect du plan RCT fourni Utiliser des connexions en bon état - vérification visuelle à chaque utilisation
Tronçonnage	Coupure		X						Habilitation obligatoire pour tronçonner Respect règle d'or n°3 Ne pas tronçonner avant validation RCT Port du masque FFP3 + Gants adaptés + Guêtres + Lunettes étanches Interdiction de shunter le système de sécurité
	Projection		X						Port de lunettes étanches, vêtements non feu
	Incendie		X						Utilisation obligatoire du guide pour les tronçonneuses à rail Interdiction de shunter le système de sécurité Extincteur + bâche ignifugée

Utilisation outils thermiques	Blessures	X	Outillage Respect des préconisations constructeur Porter les EPI adaptés	entretenu. outillage.
Utilisation outillage à main et petit matériel	Blessures	X	Utiliser les outils adaptés et conformément au guide d'utilisation. Porter les EPI adaptés Ecarter et signaler tout outillage défilant et/ou abîmé	

Tâches		DEPOSE DE VOIE				
TÂCHES	RISQUES	P	E	I	MESURES DE PREVENTION	COMMENTAIRE
Utilisation d'engins TP	Renversement d'engin	X			Utiliser la matrice de levage Utilisation de deux engins de même capacité si levage en tandem Coordination par radio entre les conducteurs d'engins + chef de manœuvre désigné Respect de la règle d'or n°2	
	Heurt / Ecrasement				Respect des règles d'or n°1	
	Chute d'objet	X			Respect des abaques des engins Utilisation de matériel adapté à la tâche et conforme à la réglementation	
Pose de connexions	Electrisation			X	Respect du plan RCT fourni Utiliser des connexions en bon état - vérification visuelle à chaque utilisation	
Utilisation d'une tirefonneuse	TMS	X			Gestes et postures Manip en nombre pair Une personne guide le mouvement	
	Happement - éléments mobiles	X			Porter des vêtements ajustés Matériel entretenu et conforme	



Utilisation d'une tronçonneuse	Coupure	X	Respect règle d'or n°3 Ne pas tronçonner avant validation RCT Port du masque FFP3 + Gants adaptés + Guêtres + Lunettes étanches	
	TMS	X	Privilégier l'utilisation d'un casse rail si beaucoup de coupes Rotation sur la tâche de tronçonnage du rail si beaucoup de coupes	

Remplacement de rail					
Opérateur	Tâche	MESURES DE PREVENTION			COMMENTAIRE
		Contexte	Risques	P E I	
Déchargement LRS	Déchargement du rail	Fouettement	X		Interdiction de se situer dans la zone dangereuse : Distance de sécurité définie au briefing. Interdiction de se tenir à proximité des câbles sous tension
	Utilisation d'engins TP	Heurt par engin	X	X	Respect règle d'or n°1 - ZEE Désigner un chef de manœuvre Guider la charge en maintenant une distance via une corde ou perche
		Chute d'objet	X	X	Respect règle d'or N°2 - levage Utilisation des engins et accessoires adaptés + conformes à la réglementation. respect des abaques
Remplacement de rail	Manutention manuelle de coupons	Chute d'objet	X		Utiliser le matériel adapté - pince à rail / Chèvre / Lorry transporteur Transport sur lorry de tirefonneuse interdit
		TMS	X		Privilégier les moyens mécaniques Echauffements Gestes et postures
	Pose de connexions	Electrification	X		Respect du plan RCT fourni Utiliser des connexions en bon état - vérification visuelle à chaque utilisation

Utilisation d'une tirefonneuse	TMS	X	Gestes et postures Manip en nombre pair Une personne guide le mouvement	
	Happement - éléments mobiles	X	Porter des vêtements ajustés Matériel entretenu et conforme	
Utilisation d'une tronçonneuse	Coupure	X	Habilitation obligatoire pour tronçonner Respect règle d'or n°3 Ne pas tronçonner avant validation RCT Port du masque FFP3 + Gants adaptés + Gueêtres + Lunettes étanches	
	TMS	X	Privilégier l'utilisation d'un casse rail si beaucoup de coupes Rotation sur la tâche de tronçonnage du rail si beaucoup de coupes	
Utilisation du casse rail	Projection	X X	Respect de la règle d'or n°1	
Enlèvement des semelles	Arrachement / Choc	X	Utiliser des platines à rouleaux (platine sous-rail). Utilisation d'une spatule pour retirer les semelles. Respect de la notice d'instruction du lève-rail motorisé. Respect du mode opératoire (un salarié par lève rail)	
Manutention mécanique demi aiguillage / coeur	Chute d'objet	X X	Utilisation des accessoires adaptés Elingue textile à usage unique exclusivement Guider la charge en maintenant une distance via une corde ou perche	
Manutention du matériel de Libération	TMS	X	Privilégier les moyens mécaniques Echauffements Gestes et postures	
Utilisation des tendeurs	Projection - tension mécanique	X X	Utilisation du matériel conforme Mettre les anticheminant à l'aide d'un chasse coin	
Libération de rail LRS				

Utilisation d'une tirefonneuse	TMS Happement - élément mobile	X	Gestes et postures Manip en nombre pair Une personne guide le mouvement porter des vêtements ajustés Matériel entretenu et conforme	
Aide au mouvement du rail	Chute d'objet / écrasement	X	Interdiction d'utiliser des rouleaux - utiliser les grille pains Utiliser une spatule pour retirer les semelles	

Tâche		REMPACEMENT DE TRAVERSES OU DE BOIS			
Contexte	RISQUES	P	E	I	COMMENTAIRE
Utilisation d'engins TP	Heurt par engin	X	X		Respect règle d'or n°1 - ZEE Désigner un chef de manoeuvre Guider la charge en maintenant une distance via une corde ou perche
	Chute d'objet	X	X		Respect règle d'or N°2 - levage Utilisation des engins et accessoires adaptés + conformes à la réglementation. respect des abaques
	Electrification / Electrocutation			X	Consignation caténaire Utilisation des engins avec limiteur de hauteur si absence de consignation
Manutention manuelle de traverses	Brûlure	X			Interdiction de toucher les traverses Utilisation des pinces à traverses + EPI spécifiques
	TMS	X			Privilégier la manutention mécanisée Respect gestes et postures + échauffements
Modifications des traverses ou bois (rabotage,entaillage, etc..)	Brûlure	X			Porter un écran facial lors des travaux d'entaillage de bois Etre formé à la bonne utilisation de l'herminette
	Coupures	X			Etre habilité à l'utilisation de la tronçonneuse à bois Port des EPI spécifiques
Réglage de la voie	Chute d'objet	X			Cric vérifiés selon les règles VGP Matériel en bon état de fonctionnement



Utilisation d'outillage à main	Blessures	X	Utiliser les outils adaptés et conformément au guide d'utilisation. Porter les EPI adaptés Ecarter et signaler tout outillage défilant et/ou abîmé
	TMS	X	Respect gestes et postures + échauffements

Tâche			RVB				
OPERATION	Contexte	RISQUES	P	E	I	MESURES DE PREVENTION	COMMENTAIRE
Montage en base arrière	Préparation des panneaux	Heurt par véhicule / engins		X		Définir une zone balisée et sécurisée pour réaliser la préparation des panneaux	
		Heurt / Ecrasement	X			Respect de la règle d'or n°1 Désigner un chef de manœuvre si nécessaire	
		TMS	X			Respecter les gestes et postures Privilégier la manutention mécanique	
		Atteintes respiratoire	X	X		Attention particulière au port du masque de protection des voies respiratoires (Entailage, sabotage, perçage, tronçonnage, dépose et pose des traverses bois)	
		Coupure / Pincement / ecrasement	X			Utiliser du matériel adapté et conforme à la réglementation Utiliser les EPI adaptés à l'outillage utilisé Habilitation obligatoire pour l'utilisation d'une tronçonneuse	
Remplacement de voie	Utilisation d'engins TP	Renversement d'engin	X			Utiliser la matrice de levage Utilisation de deux engins de même capacité si levage en tandem Coordination par radio entre les conducteurs d'engins + chef de manœuvre désigné	
		Heurt / Ecrasement				Respect des règles d'or n°1	
		Chute d'objet	X			Respect des abaques des engins Utilisation de matériel adapté à la tâche et conforme à la réglementation	

ppSPS

	Utilisation d'une tirefonneuse	TMS Happement - élément mobile	X	Gestes et postures Manip en nombre pair Une personne guide le mouvement porter des vêtements ajusté Matériel entretenu et conforme	
	Aide au mouvement du rail	Chute d'objet / ecrasement	X	Interdiction d'utiliser des rouleaux - utiliser les grille pains Utiliser une spatule pour retirer les semelles	

Soudure aluminothermique					
Tâche		MESURES DE PREVENTION			
Contexte	RISQUES	P	E	I	COMMENTAIRE
Préparation de la zone de travail	Nuisances sonores	X	X		Respect des horaires de travail
	Pollution du sol et des eaux		X		Engins et matériels conformes aux normes en vigueur, pas d'implantation de matériel fixe bruyant à proximité des zones sensibles (riverains) hors autorisations
					Ravitaillement éloigné des milieux sensibles et des cours d'eau étangs, puits et captages AEP..
					Produits stockés sur rétention + FDS à disposition
Préparation du matériel					Procédure d'urgence connue + présence de kit antipollution dans les camions, engins
					Utiliser un entonnoir pour faire le plein des machines (ou un jerrican avec bec verseur)
					Prévoir la mise en œuvre du permis de feu
	Incendie		X		Retirer tout objet inflammable de la zone à risque (carton, essence...) avant tous travaux
					Fournir des extincteurs adéquats
					Mettre en place un écran anti-feu pour protéger les tiers et les installations
	Explosion	X	X		Maintenir les bouteilles d'acétylène debout ou obliquement la tête étant plus haute que le pied,

			Purger la bouteille d'oxygène avant utilisation (attention, l'excès d'oxygène dans l'air est un grave danger d'incendie et les corps gras peuvent s'enflammer instantanément),	
			Manipuler les robinets avec précaution, sans efforts excessifs susceptibles de les détériorer	
			Éloigner toutes les bouteilles des sources de chaleur et les stocker à l'ombre. Remettre leur chapeau aux bouteilles avant de les déplacer, même si elles sont vides (risque d'explosion en cas de chutes et de chocs de bouteille).	
			Fournir des extincteurs adéquats (ABC) dans les véhicules	
			Assécher la zone d'intervention avant travaux	
		Heurt, coup de fouet	Mettre à disposition des câbles anti-fouet pour tous les raccords des tuyaux d'air sous pression	X
Soudure		Plaies, brûlures	Porter les EPI spécifiques : gants adaptés, lunettes enveloppantes, vêtements de travail ignifugés, guêtres	X
		Irritation des voies respiratoires	Porter un masque de protection respiratoire adapté	X
Fusion du métal			Porter les EPI spécifiques : gants adaptés, lunettes enveloppantes, vêtements de travail ignifugés, guêtres	
		Brûlure	Ne pas interférer avec la zone de travail des soudeurs	X
			Respecter les prescriptions des fiches de synthèse des produits dangereux utilisés	
			Mettre en place un écran anti-feu pour protéger les tiers et les installations	
Toutes		Pollution du sol et de l'eau	Trier les déchets	X

Tâche		Soudure électrique				
Contexte	RISQUES	P	E	I	MESURES DE PREVENTION	COMMENTAIRE
Préparation de la soudure	Intoxication	X			Travailler en zone ventilée. Personnel formé soudure électrique. Mise à disposition des EPI adaptés au produit utilisé	
	Electrisation / Electrocutation	X			Réaliser la mise à la terre du groupe de soudure	
Préparation du matériel	Incendie				Utiliser un entonnoir pour faire le plein des machines (ou un jerrican avec bec verseur)	
					Prévoir la mise en œuvre du permis de feu	
				X	Retirer tout objet inflammable de la zone à risque (carton, essence...) avant tous travaux	
					Fournir des extincteurs adéquats	
				Mettre en place un écran anti-feu pour protéger les tiers et les installations		
				Manipuler les électrodes avec vigilance si incandescentes		
Soudure	Coupure	X			Etre vigilant lors du changement des électrodes Port des gants adaptés	
	Electrocution	X			Vérifier la bonne isolation (bon état) de l'électrode ou de la pince Souder dans un endroit sec	
	Heurt, coup de fouet	X			Mettre à disposition des câbles anti-fouet pour tous les raccords des tuyaux d'air sous pression	
	Plaies, brûlures	X			Porter les EPI spécifiques : gants adaptés, lunettes enveloppantes, vêtements de travail ignifugés, guêtres	
	Atteinte oculaire	X			Port des lunettes contre les rayonnements obligatoire	
	Atteinte respiratoire	X			Dispositif d'aspiration à la source. Port du masque ventilé. Matériel conforme et entretenu régulièrement. Port des EPI spécifiques obligatoire	
Meulage	Projection	X			Port des lunettes étanches obligatoire	

PPSPS

Chantier RVB VS de Bordeaux – A943 MGX2633005

Page 37 sur 59

	Coupure	X	Respect des notices constructeur. Utilisation de meuleuse équipé de dispositif homme mort. Matériel conforme et entretenu régulièrement. Port des EPI Adaptés. Interdiction de modifier l'équipement
--	----------------	---	---

Tâche		TERRASSEMENT - DEMOLITION				
Contexte	RISQUES	P	E	I	MESURES DE PREVENTION	COMMENTAIRE
Utilisation d'engins TP	Heurt / écrasement			X	Respect de la procédure de location des engins TP. CACES + Autorisation de conduite adaptés à l'engin utilisé Respect de la règle d'or n°1 sur la zone d'évolution des engins Désigner un Homme trafic	
	Explosion / Electrocutation			X	Ne pas commencer les travaux sans réponse aux DICT Adapter l'utilisation des outils de démolition en fonction des zones à risque identifiées Numéro d'urgence en cas de fuite de gaz : xxx	
Utilisation d'une scie à sol	Atteinte respiratoire		X		Etre habilité au tronçonnage béton obligatoirement. Utilisation du matériel conformément à la réglementation et manuel d'utilisation. Arrosage obligatoire lors du tronçonnage Port des EPI spécifiques	
Utilisation de machines vibrantes	TMS		X		Privilégier de casser avec un BRH Utiliser du matériel adapté à la tâche. Effectuer des rotations sur le poste	
Utilisation d'un compresseur	Projection			X	Port des EPI dont lunettes étanches obligatoire	
	Fouettement		X		Mettre à disposition des câbles anti-fouet pour tous les raccords des tuyaux d'air sous pression	

Tâche				Travaux de nuit	
Contexte	RISQUES	P	E	MESURES DE PREVENTION Standard	COMMENTAIRE
Déplacement sur chantier	Chute de plain pied	X		Mettre en place des éclairages collectifs et individuels pour les travaux de nuit Ranger et nettoyer régulièrement le chantier et les voies de circulation Ne pas courir sur le chantier Porter les EPI : Vêtements Haute-Visibilité S'assurer que les éclairages des engins fonctionnent.	

Tâche				Travaux en hauteur	
Contexte	RISQUES	P	E	MESURES DE PREVENTION	COMMENTAIRE
Travaux en hauteur	Chute de hauteur	X		Mettre en place un équipement de protection collective Porter Porter un harnais antichute fixé à un point d'ancrage ou une ligne de vie en cas d'absence de garde-corps (S'assurer que le personnel est habilité au port du harnais)	
				Vérifier les VGP du matériel antichute.	
	Chute de matériaux / d'objet	X	X	Baliser le périmètre au sol situé à l'aplomb de la zone d'intervention	
	Heurt / écrasement	X	X	Etablir la demande de consignation du pont-roulant et s'assurer de sa mise en place	

Tâche		Travaux sous caténaire				
Contexte	RISQUES	P	E	I	MESURES DE PREVENTION	COMMENTAIRE
Travaux sous caténaire	Electrification / Electrocutation	X	X	X	Mettre en œuvre une consignation électrique	
		X	X		Shunt électrique de la zone de chantier	
		X	X		Interdire de s'approcher à moins de 3m de caténaire sous tension	
					Formation à jour suivant les travaux à réaliser	
		X	X		Utiliser un entonnoir pour faire le plein des machines (ou un jerrican avec bec verseur)	
		X			Disposer d'un extincteur adapté et vérifié (vérification annuelle)	
		X			Prévoir la mise en œuvre du permis de feu	
		X			Retirer tout objet inflammable de la zone à risque (carton, essence...) avant tout travail par point chaud (tronçonnage, meulage...)	

Perchage – Mise en place de protection électrique						
Tâche		MESURES DE PREVENTION			COMMENTAIRE	
Contexte	RISQUES	P	E	I		
Perchage	Electrification / Electrocutation	X			Ne pas approcher à moins de 3m de la caténaire	
		X			Travailler sous consignation électrique	
		X			Intervenir entre les drapeaux/lampe bleue	
		X			Être habilité Cat H1B1 minimum	
		X	X		Vérifier la conformité du matériel avant chaque utilisation	
		X			Réaliser systématiquement la VAT	
	Sécurité du personnel	X			Lever le pantographe des engins	
		X	X		Mettre en place CLR, CV, CLRS au poste de travail	
					Maintenir les portes et vitres des engins et des véhicules fermées	
		X				
		X			Utiliser des gants de protection anti-coupure ;	
		X			Porter des vêtements à manches longues et des chaussures montantes ;	
	Chute de plain-pied	X			Ne pas être seul ou isolé ;	
		X			Porter les chaussures de sécurité montantes à lacets ;	
		X			Utiliser les pistes de circulation et les accès identifiés	
		X	X		Ne pas entreposer de matériel sur les pistes de circulation ;	
		X	X		Disposer les câbles des terres bien à plat, sans boucle ;	
		X			Ne pas courir sur le chantier ;	

Ecrasement trains engins lourds	X	X	Circulation ferroviaire – Vérifier l'agrément et la conformité de la machine ;	
	X		Circulation ferroviaire – Effectuer les tests de fonctionnement des organes de sécurité et des organes de travail ;	
	X	X	Circulation ferroviaire – S'assurer avant tout acheminement que les éléments mobiles soient verrouillés et n'engagent pas le gabarit ;	
	X	X	Circulation ferroviaire – Tout mouvement de machine doit être effectué avec un agent d'accompagnement possédant une carte d'agrément ;	
	X	X	Circulation ferroviaire – Sur la zone de travail, s'assurer que personne n'est dans la zone d'évolution de la machine lors de son fonctionnement ;	
		X	Circulation ferroviaire – Signaler grâce à l'avertisseur sonore tout déplacement de l'engin ;	
		X	Circulation ferroviaire – Vérifier les agrès (pétards, torche, cales anti-dérive, drapeaux, barre-court-circuit, lanterne, extincteur) ;	
	X		Circulation ferroviaire – Maintenir l'état de la machine ;	
	X		Circulation ferroviaire – Remonter tout dysfonctionnement de la machine ;	
	X		Circulation ferroviaire – Respecter les règles de sécurité pour monter et descendre de la machine.	
Chute d'objet	X	X	Se faire aider si perche trop lourde S'assurer que l'environnement est sûr sans personnes autour	

Tâche		Ensemble des prestations caténaires		
Contexte	RISQUES	P	E	I
Ensemble des prestations caténaires	Electrification / Electrocution			
		X		
		X		
		X		

	X			Lever le pantographe des engins ;	
	X			Formation au risque électrique à jour selon l'intervention à réaliser	
Chute de hauteur	X			Utiliser nacelle avec gardes corps fermés (ELAN) ;	
	X			Porter un harnais en cas de travaux en dehors des nacelles ;	
	X			Respecter les points interdits d'ancrage avec le harnais ;	
	X			Porter un casque avec jugulaire ;	
	X			Formation à jour des intervenants (engin et travaux en hauteur)	
	X			Matériel en bon état et à jour des VGP	
	X			Epi et machine en bon état et à jour des VGP	
	X			Formation à jour pour le personnel intervenant (engin et travaux en hauteur)	
				Porter les EPI : Casque, chaussures de sécurité ;	
Chute de plain pied	X			Utiliser des lampes frontales ;	
	X	X		Ranger et nettoyer régulièrement le chantier et les voies de circulation ;	
	X			Eviter au maximum de circuler sur les traverses et sur le rail lorsque le sol est mouillé ou gelé ;	
	X			Ne pas courir sur le chantier ;	
	X			Porter un casque avec jugulaire ;	
Chute d'objet ou choc lié à la manutention	X			Utiliser des accessoires de manutentions adaptés et contrôlés (chaînes) ;	
	X			Utiliser des appareils de tirage et sangles, appropriés et vérifiés ;	
	X			Employer du personnel autorisé à conduite d'engin ;	
	X				

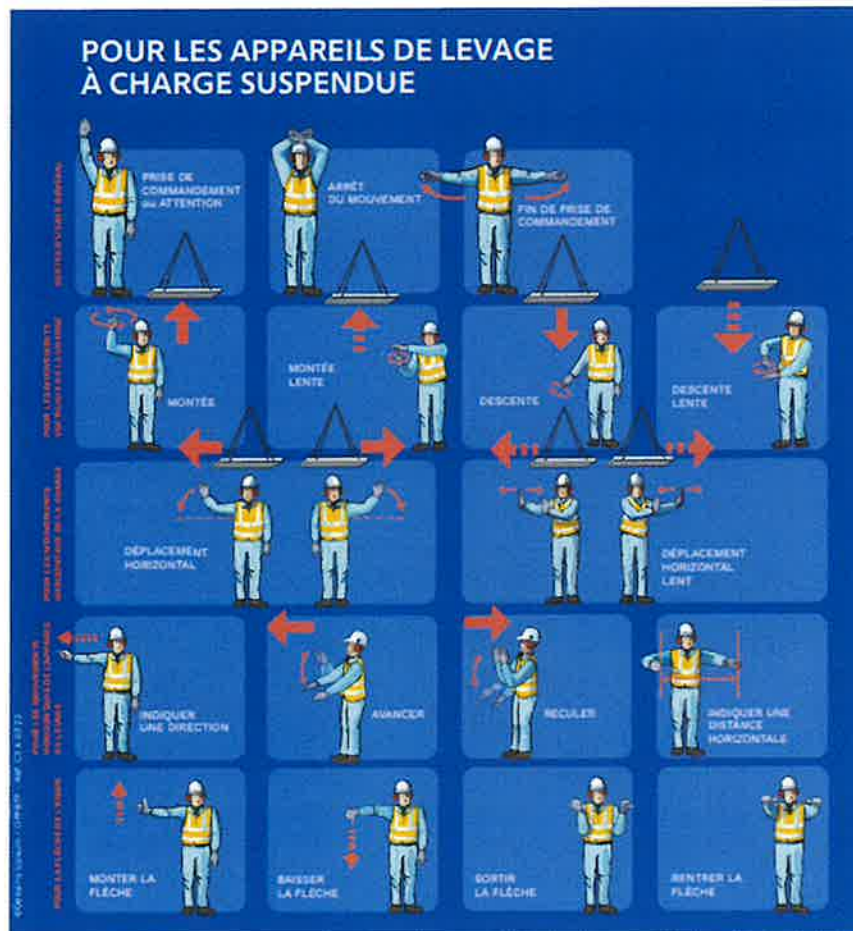


Ecrasement trains engins lourds	X		Respecter les consignes de circulation du chantier ;	
	X		Porter les EPI : gants, chaussures de sécurité ;	
	X		Interdire toute intervention dans la zone d'action de l'engin ;	
	X		Employer du personnel autorisé à conduite d'engin.	
	X		Matériel en bon état et à jour des VGP	

6. ANNEXES

6.1. Gestes de commandement

LES GESTES DE COMMANDEMENT



10 Signaux conventionnels pour la manœuvre d'un camion



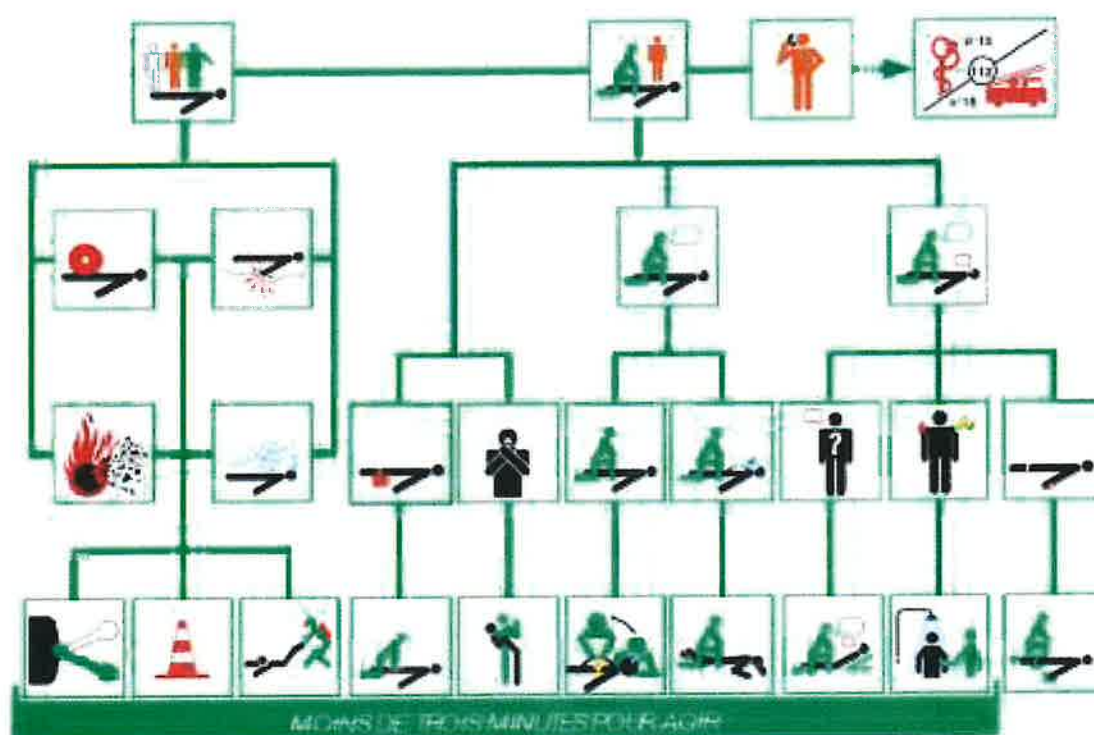
6.2. Liste des sauveteurs secouristes au travail

Nom de l'employé	Validité SST
ANTOINE Quentin	06/01/2028
BASCOU Benjamin	04/02/2028
BATTY John	04/02/2028
BERTEAU Alexandre	06/01/2028
BERTONECHE Vincent	07/07/2027
BONNEL Yohan	13/09/2026
CHAUBET Cédric	06/01/2028
COVA Marion	06/01/2028
DA CONCEICAO MEIRELES Rui	06/01/2028
DELAHAYE Jean-Luc	07/07/2027
DUCOS Jean-Philippe	07/07/2027
FTICH SAMADI Mostafa	18/04/2027
GUISE Manuel	07/07/2027
HAMDOUNE Jamel	06/01/2028
HYVERNAUD Lucas	07/01/2028
LAMBERT Patrice	18/04/2027
MEIRELES Anselme	18/04/2027
MONCERE Lucy	06/01/2028
MORVAN Mickaël	07/07/2027
RIFFO MORALES Juan Carlos	06/01/2028
ROLLAND Margaux	06/01/2028
SALZAT Anthony	07/01/2028
TAHRI Said	07/07/2027
ZULIANI Laurent	07/07/2027

6.3. Fiche reflexe en cas d'accident

Contact Poste de Commandement 01.30.17.47.45	18 112 15 Pompiers Centre d'appels secours Samu
Victime d'un accident : Se Manifester immédiatement à toute personne présente sur les lieux. Alerter votre responsable hiérarchique de l'accident dans les 24 heures. (Si intérimaire, informez l'entreprise d'intérim également). Témoin d'un accident : Protéger la zone de l'accident pour éviter d'autres incidents. Alerter les secours si la victime a besoin d'assistance médicale urgente. Porter Secours en administrant les premiers soins à la victime en attendant l'arrivée des secours. (Privilégiez les gestes par un SST) Se Manifester en tant que témoin à votre responsable. Si vous avez des informations importantes sur l'accident, partagez-les avec lui. Responsable Hiérarchique ou Témoin : Contacter le Poste de Commandement Apporter le plus de détails possible lors de la transmission des informations au PC. Une notification de l'incident sera diffusée pour être traité le plus rapidement possible. Poste aménagé : <i>En fonction de votre état de santé, sachez qu'un poste aménagé peut être étudié avec vos responsables et le service QPE</i>	Téléphoner aux secours : Indiquer • Le lieu exact de l'accident : • L'accès ou le lieu de rendez-vous : Préciser 1 - La nature de l'accident (ensevelissement, choc avec engin...) 2 - Le nombre de victimes 3 - L'état de la ou des victimes (la victime saigne-t-elle, parle-t-elle, respire-t-elle et si elle ne respire pas a-t-elle le cœur qui bat ?) 4 - La nécessité de dégager la ou les victimes Ne jamais raccrocher le premier Envoyer une personne accueillir les secours Préparer l'accès des secours (le plus près possible de la victime) Ne jamais transporter un blessé par ses propres moyens

Plan d'intervention SST



6.4. Trame briefing

LES 7 RÈGLES D'OR

LES ECO-GESTES

LES RÈGLES QUI SAUVENT

SECURER

ANIMATEUR ÉCHAUFFEMENTS

NOUVEL ARRIVANT

INTERVENANT EXTÉRIEUR

ACCUEIL PRESTATAIRE

CHEF MANŒUVRE

ELINGAGE

TRONÇONNAGE

E.P.I



BRIEFING CHANTIER

EN CAS D'URGENCE

15 SAMU

18 pompiers

112 INFIRMIERS DU DÉPÊCHEMENT

NUMÉRO SPÉCIFIQUE :

Rencontre Secours :

PC ETF : 01 30 17 47 45

Secouristes :

DATE : _____ CHANTIER : _____

HEURE : _____ ANIMATEUR : _____

MÉTÉO : ☀ ☁ ☔ ⚡ ❄ 🌪 🚧

RETOUR JOURNÉE PRÉCÉDENTE :
(PAI/QUALITÉ/BONNE PRATIQUE)

		DISPOSITIF DE SÉCURITÉ			Désactivation de matériel immergé
		Plan de Secours - Chantier	Planification des aménagements	Arrière-plan du chantier	
VOIES	✓	☐	☐	☐	☐
	✓	☐	☐	☐	☐
	✓	☐	☐	☐	☐
	✓	☐	☐	☐	☐

RESP. BRIEFING

PIED D'OPÉRATION :
(NOM + LIEU)

OBJECTIF DU POSTE
(PHASES, TÂCHES, MÉTHODES, MATÉRIEL)

RISQUES

MESURES DE PRÉVENTION



Mission « Nos vies, notre priorité »
Préservez nos vies et celles de nos collègues.

La démarche des briefings est réalisée à chaque démarrage de chantier, ou à chaque changement d'environnement et ou à chaque changement de méthode. Elle favorise l'échange d'informations dans les équipes et s'assure de la bonne compréhension des règles.

Elle a pour but de présenter sous forme de fiche :

- Les objectifs du jour,
- Les consignes de sécurité du jour,
- Le retour de la veille,
- Les presque-accidents,
- Les non-conformités,
- Les dysfonctionnements

6.5. les 7 règles d'or ETF

LES 7 RÈGLES D'OR

SANTÉ/SÉCURITÉ



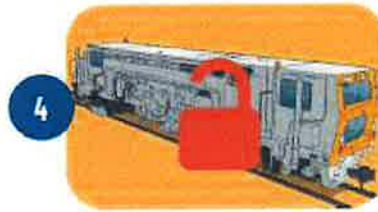
1 JE N'ENTRE JAMAIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DES MACHINES ET ENGINS SANS Y ÊTRE AUTORISÉ



2 J'EFFECTUE UNE MANUTENTION OU UNE OPÉRATION DE LEVAGE UNIQUEMENT SI JE SUIS HABILITÉ



3 J'UTILISE DU PETIT MATÉRIEL UNIQUEMENT SI JE SUIS FORMÉ



4 J'INTERVIENS SUR UNE MACHINE OU UN ÉQUIPEMENT SEULEMENT APRÈS CONSIGNATION



5 LORS DE TRAVAUX EN HAUTEUR, J'UTILISE LES PROTECTIONS COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES



6 J'UTILISE UN MATÉRIEL SOUS PRESSION / EN TENSION UNIQUEMENT S'IL EST ÉQUIPÉ D'UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ



7 J'ORGANISE ET SÉCURISE MES DÉPLACEMENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET



Consultez le détail des 7 règles d'or en flashant ce QR code

**VIGILANTS
ENSEMBLE !**


ETF

6.6. ECO GESTES

LES ECO-GESTES pour gérer les déchets



Je ne jette pas mes déchets à terre
Je ramasse les déchets à terre

J'identifie la benne avant de jeter
mes déchets



Je jette mes déchets personnels à
la déchetterie

J'utilise une vaisselle réutilisable



J'évite d'imprimer



LES ECO-GESTES pour préserver l'eau



Je ne laisse pas couler
l'eau inutilement

Je signale dès qu'il y a
une fuite d'eau



Je privilégie l'utilisation
des gourdes

Je lave ma voiture dans
une station de lavage



LES ECO-GESTES pour préserver la faune & la flore



Je protège la végétation et les animaux

Je réduis la poussière en
roulant moins vite



Je ne jette pas de liquide, ni de produit
dangereux dans le milieu naturel et réseaux

J'utilise un kit antipollution en cas
de débordement accidentel



J'ai un extincteur à proximité
de ma tâche

J'utilise des bidons
stop goutte



Je stocke sur rétention



LES ECO-GESTES pour maîtriser les énergies



Je coupe mon moteur quand je n'utilise pas
le véhicule, engin ou machine

Je pratique l'eco-conduite Je favorise le covoiturage



J'utilise les transports en commun et/ou
les mobilités douces (vélos...)

J'éteins les lumières lorsque ce n'est pas nécessaire
J'éteins les appareils électriques en mode veille



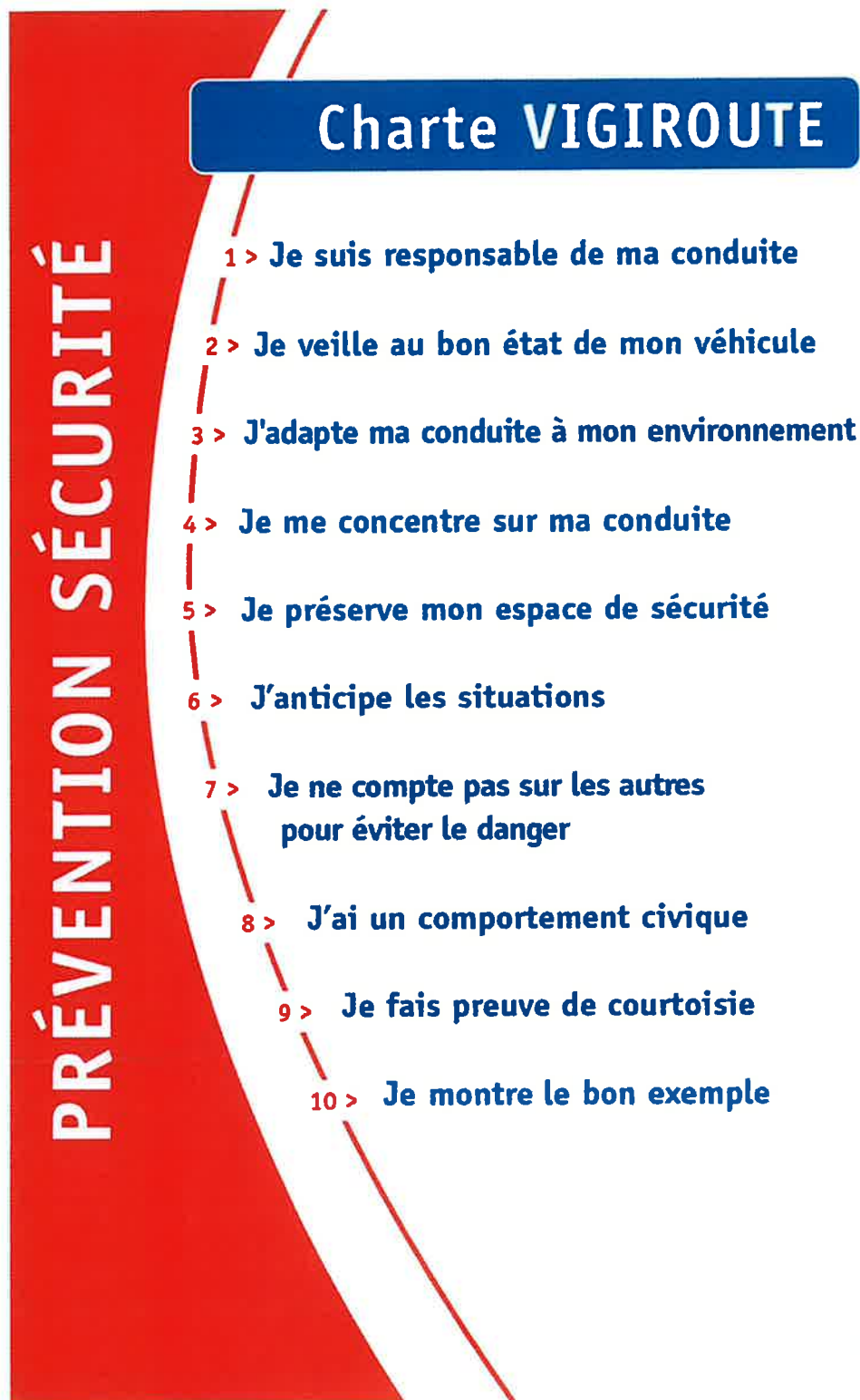
Je débranche les chargeurs après la charge

Je réduis les m-its et je les supprime régulièrement



J'utilise modérément la climatisation et le chauffage
et je pense à les éteindre en sortant



6.7. Charte VIGIROUTEThe graphic features a large red vertical banner on the left with the text "PRÉVENTION SÉCURITÉ" written vertically in white. To the right of the banner, a blue rounded rectangle contains the title "Charte VIGIROUTE" in white. Below this, a list of 10 items is presented, each preceded by a red number and a greater-than sign. The items are: 1 > Je suis responsable de ma conduite, 2 > Je veille au bon état de mon véhicule, 3 > J'adapte ma conduite à mon environnement, 4 > Je me concentre sur ma conduite, 5 > Je préserve mon espace de sécurité, 6 > J'anticipe les situations, 7 > Je ne compte pas sur les autres pour éviter le danger, 8 > J'ai un comportement civique, 9 > Je fais preuve de courtoisie, and 10 > Je montre le bon exemple. A red dashed line curves through the list of items.

Charte VIGIROUTE

- 1 > Je suis responsable de ma conduite
- 2 > Je veille au bon état de mon véhicule
- 3 > J'adapte ma conduite à mon environnement
- 4 > Je me concentre sur ma conduite
- 5 > Je préserve mon espace de sécurité
- 6 > J'anticipe les situations
- 7 > Je ne compte pas sur les autres pour éviter le danger
- 8 > J'ai un comportement civique
- 9 > Je fais preuve de courtoisie
- 10 > Je montre le bon exemple

6.8. Les 10 règles qui sauvent SNCF



LES 10 RÈGLES QUI SAUVENT SNCF RÉSEAU

POUR SNCF RÉSEAU



Je participe au briefing
et je m'assure l'avoir
compris



Je respecte
les consignes d'utilisation
des engins et des outils



J'utilise un téléphone
ou une tablette numérique
uniquement dans une situation
ne présentant pas de danger



Je ne circule jamais dans la zone
d'action d'un engin ou la zone
d'évolution d'une charge sans
avoir sécurisé mon intervention



Je considère toute installation
électrique et tout câble
électrique comme étant
sous tension

POUR TOUT SNCF



Je ne réalise que les missions
pour lesquelles je suis autorisé



Je n'utilise jamais
de téléphone en conduisant



Je ne travaille jamais en ayant
consommé de l'alcool
ou un produit stupéfiant



J'utilise systématiquement
et correctement tous les EPI
et agrès adaptés à ma mission



Je ne chemine jamais dans
les voies sans nécessité
de service et prise en compte
du risque ferroviaire

APPLIQUONS-LES

6.9. NOS VIES NOTRE PRIORITE

LES RITUELS

STOP & GO

Pour notre sécurité à tous, j'utilise le

STOP & GO

Quand je vois un danger, quand les règles qui sauvent ne sont pas respectées, même pour un simple doute :

 **je STOPPE les opérations.**

Une fois la situation analysée et sécurisée

 **je reprends quand le GO est donné.**

➤ **Objectif**
Eviter un accident et sauver des vies. Sensibiliser au risque. Libérer la parole.

➤ **Quoi ?**
Réagir sans délai dès la détection d'une situation dangereuse ou en cas de doute.

➤ **Qui ?**
Tout acteur de SNCF Réseau et d'une entreprise partenaire (y compris intérimaire)

➤ **Quand ?**
A tout instant au sein du périmètre des activités de SNCF Réseau.





LES RITUELS

Le briefing au pied de l'opération

➤ **Objectif**

- Se préparer individuellement et collectivement à l'action en Sécurité
- Anticiper la gestion des aléas et la réponse associée.

➤ **Quand et où ?**
Briefing au pied de l'opération : immédiatement avant de commencer le travail et au pied de chaque opération et à la suite d'une interruption, d'un changement d'intervenant
Refaire un briefing quand l'opération change suite aléas ou autre, changement de zone de travail, d'activité ou d'acteurs



LES RITUELS

Accompagnement des nouveaux intervenants

➤ **Comment ?**

- Identifier les nouveaux intervenants par un casque de couleur bleue
- S'assurer que les risques graves et mortels et les mesures de prévention associées ont bien été identifiés, en faisant reformuler les nouveaux intervenants.
- Adapter les éléments de langage et prendre en compte le délai nécessaire de compréhension.

➤ **Pour qui ?**
Pour tout nouvel intervenant qui a moins de 6 mois d'expérience. Chaque employeur est ensuite responsable de prolonger la durée au-delà des 6 mois d'activité ferroviaire, en fonction, notamment, de la veille de chaque employé.



Les Autres Rituels

➤ **Quoi ?**
Une visite sur le terrain d'une opération avec un partenaire pour observer et échanger sur les opérations et la sécurité associée.

➤ **Quoi ?**
Un moment récurrent, dédié au partage de thématiques sécurité avec l'ensemble des agents et partenaires concernés.

➤ **Quoi ?**
Ensemble d'exigence visant à assurer la qualité des informations transmises



Tourisme Terrain avec les partenaires existants et potentiels



Entente préalable entre Agent Circulation et Responsable Planche Travail



Impartir Sécurité avec les partenaires

6.10. ANALYSE DE RISQUE UTILISATION DE FOURCHES

ETF		Analyse des risques					Mise à jour : 04/11/2025
		- Manutention de charges avec fourches -					
Situation		Risques			Moyens de prévention		
		F	G	C			
Chargement / déchargement d'une charge avec les fourches Types de charges : - Traverses - Palettes matériel - Caisses matériel	Approche de la pelle vers la charge	Heurt des fourches sur le wagon / support	3	1	3	Mouvement lent et contrôlé Respecter la distance de sécurité de 3m minimum (cercle bleu)	
	Manutention de la charge avec les fourches	Heurt du personnel	5	4	20	Positionner la pelle sur une zone stable et bien alignée Utiliser les stabilisateurs	
		Instabilité de la pelle	3	2	6		
		Coincement entre wagon / support et fourches	4	1	4		
	Levage de la charge	Chute de traverses / matériel mal saisies	4	2	8	Utiliser des fourches adaptées (longueur, capacité) Vérifier l'angle et la position avant levage Mouvement lent et contrôlé	
		Chute de charge	4	2	8		
		Ecrasement d'un opérateur à proximité	5	4	20		
	Rotation et déplacement de la pelle avec la charge	Renversement de la pelle	4	3	12	Respecter la distance de sécurité de 3m minimum (cercle bleu) Mouvement lent et contrôlé Connaissance du poids de la charge Gérer l'inclinaison des fourches	
		Chute de charges	4	2	8		
	Déchargement au sol	Heurt d'obstacles ou de personnes	5	4	20	Limiter la portée du bras Respecter la capacité Surveillance constante de la zone Respecter la distance de sécurité de 3m minimum (cercle bleu) Respecter les abaques de charges Mouvement lent et contrôlé	
Instabilité de la charge		3	1	3	Stocker correctement Mouvement lent et contrôlé		

Gravité		Fréquence				
1	1	2	3	4	5	
2	2	3	4	5		
3	3	4	5			
4	4	5				

Fréquence		Gravité				
1	1 fois par an	1	Faible réversible			
2	1 fois par mois	2	Faible réversible avec arrêt			
3	1 fois par semaine	3	Forte irréversible			
4	1 jour sur 2	4	Mortelle			
5	Tous les jours					

Gravité		Fréquence				
1	Faible réversible	1	1 fois par an			
2	Faible réversible avec arrêt	2	1 fois par mois			
3	Forte irréversible	3	1 fois par semaine			
4	Mortelle	4	1 jour sur 2			

FEUILLE D'EMARGEMENT ACCUEIL CHANTIER

[illegible][illegible]

[illegible][illegible]

[illegible]

PPSPS Chantier RVB VS de Bordeaux - A943.MGX2633005 Page 59 sur 59

